



RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE CONCERNANT LES COMPTES 2020

(Du 9 juin 2021)

Madame la présidente,
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière (CoFin) s'est réunie en séances plénières les 25 mai, 1er et 8 juin 2021 afin de procéder à l'examen de la gestion et des comptes de l'exercice 2020 des quatre communes fusionnées.

Parallèlement à ces travaux, six sous-commissions – soit une par dicastère de l'ancienne commune de Neuchâtel et une pour l'examen des comptes des ex-communes de Peseux, Corcelles-Cormondrèche et Valangin – ont procédé à un examen de détail avant d'établir leur propre rapport.

DISCUSSION GENERALE

A titre liminaire, l'ensemble des commissaires critique la tardiveté avec laquelle les documents – nombreux et volumineux – leur ont été remis. Ils relèvent qu'il n'est pas acceptable, pour des élus de milice, de recevoir les rapports des comptes et de gestion – de surcroît concernant quatre ex-communes – quelques jours avant le débat d'entrée en matière, la plupart des commissaires ayant dû travailler dans l'urgence, le week-end, pour examiner, dans la mesure du possible, cette masse d'informations. Il en va de même pour la rédaction du présent rapport, laquelle a dû débiter avant même d'avoir pu prendre connaissance de l'ensemble des rapports des sous-commissions. Une telle planification des travaux de la CoFin remet très sérieusement en cause l'essence même de l'examen des comptes et de la gestion, mandat légal de notre commission pourtant fondamental. Pour l'ensemble de ces motifs, les commissaires demandent au Conseil communal de mieux organiser l'examen des prochains exercices comptables, en particulier en anticipant la remise des documents – au besoin avant l'obtention du rapport formel de l'organe de révision – ainsi qu'en prévoyant un calendrier moins à « flux tendu ». A défaut, l'exécutif s'expose au risque d'une non-entrée en matière.

COMPTES ET GESTION 2020

De manière générale, les comptes 2020 doivent s'examiner en gardant à l'esprit deux facteurs les ayant inévitablement impactés : la fusion des quatre ex-communes et la crise sanitaire/économique (Covid-19). Il est également précisé que le présent rapport traite principalement de l'ancienne commune de Neuchâtel et ce pour deux raisons. Premièrement, la tardiveté de la remise des documents relatifs aux trois autres communes, en particulier ceux de Valangin, ainsi que l'absence de rapports de gestion des trois communes ont limité, de manière significative, l'examen auquel la CoFin a pu se livrer. Deuxièmement, il a paru judicieux, aux membres de la commission, de pointer leur analyse sur l'ex-commune présentant les flux financiers les plus importants, soit celle de Neuchâtel.

De manière plus détaillée, la CoFin relève ce qui suit. Parmi les bonnes nouvelles, mentionnons le bouclage des comptes de **Corcelles-Cormondrèche** qui dégage un bénéfice de CHF 1'309'204.66 alors qu'un déficit de CHF 778'200 était prévu, résultat principalement dû à des revalorisations du patrimoine financier ainsi qu'à des recettes fiscales supérieures à celles budgétées.

En revanche, à **Peseux**, le déficit (CHF 941'200) est supérieur à celui budgété (CHF 544'810). Certes les recettes sont plus élevées que celles figurant au budget (+5,8%) mais les charges ont augmenté de manière plus importante (+7%).

A **Valangin**, l'exercice se termine également par un déficit (CHF 116'449) supérieur à celui budgété (CHF 83'600).

En ce qui concerne la **Ville de Neuchâtel**, le compte de résultat (résultat total) affiche un déficit de CHF 13'158'172 alors que le budget prévoyait un léger bénéfice (CHF 9'500).

Le résultat opérationnel s'élève à - CHF 25'773'172 avant le prélèvement à la réserve conjoncturelle (CHF 7'350'000) et le retraitement (ou réévaluation) des bâtiments du patrimoine administratif (CHF 5'265'000), tous deux prévus au budget. L'écart s'élève ainsi à CHF 13'167'672 par rapport au budget.

Il découle de ce qui précède que les résultats sont en deçà des prévisions budgétaires, cette dégradation pouvant s'expliquer, du moins en partie, par des facteurs externes brièvement évoqués en préambule et développés ci-après.

Dans son rapport de gestion et des comptes, le Conseil communal précise que la **crise sanitaire** (Covid-19) a impacté les comptes à concurrence de CHF 7'000'590, montant se composant tant de charges que de manques à gagner, notamment fiscaux. La CoFin est bien consciente de l'impact particulier et évident du Covid-19 sur les comptes communaux. Par ailleurs, elle n'a pas de raison de remettre en cause les chiffres articulés à ce titre par l'exécutif (rapport concernant les comptes de Neuchâtel, Vol. I., p. 3).

Les **recettes fiscales** sont en baisse, tant en ce qui concerne les personnes physiques (PP) que morales (PM). Elles sont inférieures au budget (PP -3,7%, PM -4,3%) mais également aux comptes 2019. Le Conseil communal explique cette baisse, en ce qui concerne les PP, par l'augmentation de la matière imposable moins élevée que prévu au budget, les effets de la réforme de la fiscalité des personnes physiques et les premières conséquences de la crise sanitaire (rapport concernant les comptes de Neuchâtel, Vol. I, p. 22). Il est difficile, pour la CoFin, de faire la part des choses entre ces divers facteurs contributifs et, partant, de déterminer s'il s'agit de tendances conjoncturelles ou structurelles. Par ailleurs, la situation ne devrait pas s'améliorer lors du prochain exercice, principalement en raison des effets économiques attendus de la crise sanitaire.

En ce qui concerne **l'effectif du personnel communal**, il est constaté que le nombre d'EPT a progressé de 725 (janvier 2020) à 753 (décembre 2020). Le Conseil communal précise que des variations saisonnières font fluctuer le nombre de postes au long de l'année tout en constatant que, fin 2020, cette valeur est effectivement supérieure à l'objectif fixé (moyenne des EPT au budget de 750). Toutefois, la moyenne annuelle des EPT réels (740) demeure inférieure à celle du budget. La CoFin est consciente qu'une certaine flexibilité se justifie, de surcroît en période de fusion où certains postes « gelés » ont dû être « réactivés ». Les commissaires ont également pris note que, dès 2021, un objectif d'EPT maximal a été fixé pour chaque dicastère (avec une petite marge de manœuvre exprimée en %) et qu'un outil de gestion des EPT est utilisé afin de respecter cet objectif. Ainsi, la maîtrise des effectifs devrait être assurée sur le moyen et long terme.

La **dette** se monte à 330 millions de francs soit une augmentation de 15 millions (+ 4,7%) par rapport à 2019. Après une baisse continue entre 2010 et 2015 pour se situer à 300 millions, la dette repart à la hausse depuis 2018 (rapport concernant les comptes de Neuchâtel, Vol. I, p. 6). Plusieurs commissaires se déclarent inquiets par rapport à l'évolution de l'endettement. Par ailleurs, si les taux d'intérêt sont actuellement faibles et semblent avoir été bien négociés par l'administration, notre commune n'est pas à l'abri que, si sa situation financière devait continuer à se péjorer, les instituts financiers lui proposent des conditions bien moins favorables, d'où des charges financières additionnelles.

Les **investissements nets** réalisés au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à CHF 33'877'283, soit environ la moitié des investissements budgétés. La faible proportion d'investissements réalisés (env. 50% par rapport au budget) demeure une question récurrente. Le Conseil communal se dit conscient de cette situation et indique avoir développé divers outils, notamment une planification roulante des investissements, ayant ainsi permis, en 2020, des investissements supérieurs à ceux des années précédentes. Les commissaires saluent ces efforts en matière d'investissements, *a fortiori* en période de crise sanitaire et économique (politique anticyclique).

Finalement, **les rapports de l'organe de révision** (PWC SA) relèvent que les comptes ont été tenus conformément aux prescriptions légales. Ils font toutefois mention, pour l'ensemble des ex-communes, « qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil communal, n'a pas été appliqué sur tous les points essentiels des contrôles au niveau de l'entité ». Le Conseil communal a décrit aux commissaires le processus du contrôle interne de

la ville en indiquant que ce processus fonctionnait bien, même s'il était perfectible. En l'état, la CoFin n'a mené aucune investigation complémentaire en lien avec cette critique des réviseurs. Toutefois, si cette mention devait réapparaître dans de futurs rapports, elle se réserve le droit d'examiner, plus en détails, le contrôle interne tel que mené par l'exécutif et son administration.

Rapport de la Sous-commission financière I

(Développement durable, Mobilité, Infrastructures et énergie)

La sous-commission financière I, composée de Mmes Aurélie Widmer, Laura Ding et M. Christophe Schwarb (rapporteur), s'est réunie le 27 mai 2021 pour examiner les comptes 2020 en présence de M. Mauro Moruzzi, Conseiller communal responsable de la présentation des sections concernées de l'ancienne commune de Neuchâtel, ainsi que Mme Laure Rotzetter-Grüner, secrétaire générale du dicastère du développement durable, des infrastructures et de l'énergie (anciennement chargée de projets de la direction de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'environnement). Ont également participé à cette séance: pour l'ancienne section de l'Environnement, Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières, cheffe de l'office des domaines ; M. Jan Boni, ingénieur forestier, chef de l'office des forêts ; pour l'ancienne section de la Mobilité, M. Pierre-Olivier Aragno, délégué et chef du Service de l'environnement et du développement durable (anciennement délégué et chef du service de la mobilité, de l'environnement et du développement durable) ; pour la section des Infrastructures, M. Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos accompagné de Mme Lucie Battais, contrôleuse de gestion ; M. Antoine Benacloche, ingénieur communal, M. Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, M. Laurent Verguet, chef de l'office de la voirie ; M. Vincent Desprez, chef du Service des parcs, forêts et domaines et chef de l'office des parcs et promenades (anciennement Service des parcs et promenades) ; M. Stefano Benagli, délégué à l'énergie (anciennement attaché à la section de l'Urbanisme, à présent rattaché au Service des Infrastructures et énergie de la nouvelle commune).

L'introduction générale sur les comptes a été présentée lors de l'ouverture du débat d'entrée en matière. Les commissaires regrettent les délais de réception des documents et la complication du travail dû aux structures nouvelles de la commune qui ne correspondent plus aux comptes présentés.

A l'issu des discussions et débats, la sous-commission conclut que les comptes examinés sont aussi équilibrés que la situation sanitaire 2020 le permettait et peuvent être acceptés. Les commissaires remercient les différents intervenants pour les réponses claires et éclairages pertinents apportés.

01. Chancellerie

100 Directions / Chancellerie

100.02 Direction de l'urbanisme, de la mobilité et l'environnement

Néant.

07. Infrastructures

113 Service administratif infrastructures

L'année 2020 a été particulière en raison de l'impact du covid sur les activités du Service. En particulier, le chantier de changement des canalisations dans l'avenue du 1^{er} Mars a été d'abord arrêté lors du semi-confinement décidé par le Conseil fédéral, puis réorganisé par la suite une fois la portée de cette situation clarifiée. Si d'éventuels surcoûts ont pu être constatés selon les projets, le Service a surtout vu des décalages de chantiers qui ont dès lors amélioré les comptes en raison des sommes non dépensées. Sur l'ensemble de l'exercice, les recettes sont meilleures que les charges.

L'année 2020 a été consacrée notamment à la préparation de la fusion. L'objectif a été de prévoir en amont les principes d'harmonisation des prestations et de taxations de l'eau, de l'épuration et des déchets: un rapport au Conseil général a été adopté en début d'année 2021. Dans la mesure du possible, la gestion des réseaux (gaz, électricité et chauffage à distance) sera quant à elle harmonisée dans le courant de l'année 2021, également dans le cadre d'un rapport au Conseil général.

Dans le cadre de la mise en place de la fusion, une réflexion sur le bassin versant relié à la STEP de Neuchâtel est en cours, dans le but d'actualiser les données relatives aux réseaux (par rapport aux PGEE communaux disparates et qui sont vieillis pour certains). La récolte de toutes les données est en cours pour avoir la vue d'ensemble. L'ouest de Peseux et Corcelles-Cormondèche sont quant à eux reliés à la STEP de la Saunerie; suite à la fusion, un certain nombre d'accords doivent être trouvés avec la commune de Milvignes.

113.02 Eaux

La mise en valeur de la qualité d'eau potable des fontaines va se poursuivre avec l'installation de nouvelles plaquettes sur les fontaines de l'ensemble du territoire.

42 Taxes

42500.00 Ventes

L'eau est redistribuée depuis Champ-Bougin vers La Chaux-de-Fonds pour les hauts du Canton (notamment le syndicat intercommunal SIVAMO). Selon les années, les volumes vendus varient selon la consommation qui est estimée d'une année à l'autre. Ces recettes cumulées alimentent le fonds de l'eau (domaine auto-porteur).

114 Service technique

114.00 Bureau technique

Le bureau technique s'occupe de l'entretien et du suivi de l'entier du domaine public (chaussée, revêtements routiers, eaux usées, équipements). Trois collaborateurs des anciens villages ont été intégrés à l'équipe en 2021.

43100.00 Prestations propres s/immo. corp. portées à l'actif

Des investissements prévus en 2020 n'ont pas été effectués en raison de la situation sanitaire. Comme le travail du bureau technique est facturé sur le compte d'investissement correspondant à un projet, le report du projet crée une différence par rapport au montant planifié sur cette ligne (le travail n'étant pas effectué, il n'est pas imputé).

115 Service de la voirie

115.01 Voirie

La situation sanitaire a compliqué le travail des collaboratrices et collaborateurs du Service pendant l'année 2020 : outre l'adoption et le suivi des mesures nécessaires au respect des gestes barrières et la restructuration des équipes et de leur fonctionnement, les travaux ont augmenté en raison de l'usage accru du domaine public.

La commission relève la qualité du travail effectué par le Service.

Avec la fusion, le service passe d'environ nonante à une centaine de collaborateurs-trices en 2021.

L'harmonisation des prestations a été préparée en amont de la fusion (à noter que chaque ancienne commune a un système de gestion des déchets différent). Un rapport concernant les conteneurs, les points de collectes et les véhicules nécessaires à la gestion des déchets sur le nouveau territoire de la commune fusionnée sera présenté courant 2021.

30 Charges de personnel

Le taux d'absentéisme est monitoré par le Service des ressources humaines. Une campagne de prévention a permis de passer de 25 à 30 accidents par année il y a dix ans à environ 15 à 20. Une action assez précise a également été mise en place par le SRH pour accompagner les collaborateurs-trices de retour au travail après une longue absence.

31300.01 Prestations de service de tiers

En dehors des crédits d'investissement, l'entretien courant du domaine public est imputé sur cette ligne: elle permet une sous-traitance des travaux d'une certaine ampleur, le service, dont les ressources sont limitées, se consacrant aux travaux de moindre envergure.

42 Taxes

31300.01 Prestations de services de tiers

Les prestations peuvent couvrir de petits travaux comme du balayage, de la serrurerie, notamment liées aux manifestations.

115.02 Déchets ménages

Les conteneurs en place sur le territoire de l'ancienne commune de Neuchâtel ont été équipés d'un nouveau système de sonde de niveau. En fonction des dernières semaines écoulées, l'analyse est aussi prédictive et optimise les passages des camions. Au niveau des déchets recyclables, le tournus de récolte est quotidien (y compris dimanche et jours fériés). Les corbeilles publiques sont aussi vidées tous les jours, avec parfois une deuxième tournée du soir, et selon les signalements des médiateurs-trices urbains.

Les papiers et cartons sont à présent récoltés ensemble dans les points de collecte et triés par des machines, qui vont jusqu'à traiter les différentes qualités du papier.

31300.01 Prestations de service de tiers

Cette ligne groupe principalement le traitement et transport des déchets par les tiers (incinération, compostage...).

42 Taxes

42500.00 Vente

La Ville cherche à valoriser les déchets recyclables, par exemple le verre, dans des filières qui rachètent ces matières. Les fluctuations des prix sont principalement causées par le marché et sont difficiles à prévoir d'une année à l'autre.

115.03 Déchets entreprises

Néant.

116 Service des parcs et promenades

116.00 Parcs et promenades

La commission relève la qualité du travail effectué par le Service et souhaite que des remerciements aux équipes soient transmis.

De même qu'au Service de la voirie, la situation sanitaire a compliqué le travail des collaboratrices et collaborateurs du Service pendant l'année 2020 : outre l'adoption et le suivi des mesures nécessaires au respect des gestes barrières et la restructuration des équipes et de leur fonctionnement, les travaux ont augmenté en raison de l'usage accru du domaine public. Environ 250 personnes de différents services sont présentes sur le site de Vauseyon : elles ont été réparties en bulles afin d'éviter les propagations du virus.

L'année 2021 s'annonce comme une année de transition: les anciennes communes externalisaient significativement la gestion de leurs surfaces paysagères. Il apparaît que le nouveau Service des parcs, forêts et domaines n'est plus proportionné adéquatement aux nouvelles surfaces qu'il devra gérer (y compris les cimetières des anciens villages).

L'augmentation d'environ 30% de surfaces supplémentaires confrontent le Service à une mise à niveau nécessaire de l'entretien des surfaces et à une extension des prestations d'aménagement et de fleurissement sur ce nouveau territoire. À titre indicatif, on peut remarquer que sur l'ancien territoire de la Ville de Neuchâtel, une moyenne de 0,65 EPT est nécessaire par hectare de surface entretenue; si on applique ce ratio au nouveau territoire fusionné, il faudrait 7 EPT supplémentaires. Or, seuls 3 EPT sont venu renforcer les équipes dans le cadre de la fusion.

Un grand défi s'annonce concernant la gestion des espaces paysagers privés. Les démarches d'informations et de sensibilisation pour les privés relativement aux plantes invasives et à l'usage des phyto-sanitaires seront renforcées.

Le bureau technique du Service s'implique autant que possible dans le développement des projets urbanistiques et sur le domaine public afin de garantir une prise en compte des aspects paysagers dès le départ. La problématique des ilots de chaleur et de la perméabilisation des sols est particulièrement importante à prendre en compte lors des interventions.

30 Charges de personnel

La commission salue l'intégration des Perces-neiges et des bénéficiaires de l'AI dans les travaux du Service. Par ailleurs, le Service assure aussi la relève avec la formation CFC des horticulteurs-trices paysagistes, des horticulteurs-trices floriculteurs-trices et des dessinateur-trices en architecture du paysage. En matière de charge de personnel, le Service connaît des missions saisonnières, les tâches étant plus importantes en été ; depuis quelques années, un volume d'environ 1,5 EPT est utilisé pour l'engagement en CDD de renforts pour les équipes. La commission s'interroge sur la possibilité d'engagement de civilistes, mais les missions de ceux-ci ne peuvent légalement pas répondre à des besoins réguliers du Service, ni concurrencer de manière déloyale le volume des prestations mandatées à des tiers.

Les lignes comptables relatives aux charges de personnel sont gérées par le Service des ressources humaines.

30109.00 Rbt de salaires du personnel admin. et d'expl.

La différence est expliquée plus loin dans le commentaire aux comptes (p.136) sous le mauvais numéro: 30100.01.

30900.00 Formation et recrutement du personnel

Le SRH dispose d'une enveloppe qui apparait dans les comptes du Service en fonction des formations suivies. Pour le Service, la formation continue est fondamentale dans l'adaptation des pratiques aux nouveaux standards biologiques. À noter que ces standards ne sont pas encore suffisamment pris en compte dans les cursus de formation initiales des métiers liés à l'horticulture.

31300.01 Prestations de services de tiers

La période de semi-confinement du début du printemps 2020 a provoqué une suspension de certains travaux, puis leur rattrapage nécessaire à la fin du printemps. Une partie de ces travaux de rattrapage a été externalisée.

42 Taxes

42000.03 Taxes pour plantation d'arbres et 42000.04 Taxes pour places de jeux

La gestion du patrimoine arboré est fixée dans un règlement définissant les règles en matière d'abattage. Une évaluation est faite sur place pour déterminer si l'abattage est nécessaire ou inévitable (maladie, projet de construction...). En règle générale, un renouvellement de la plante est demandé avec une essence adaptée. Or, dans certaines situations, replanter un arbre n'est pas possible : dans ce cas, un montant est fixé pour alimenter un fonds permettant de replanter des arbres sur une autre zone (par exemple, sur la vaste place de stationnement à côté de l'entreprise PMI à Serrières).

117 Station d'épuration des eaux

117.00 Station d'épuration des eaux et réseau

Les frais imputés sur ces comptes sont couverts par la taxe d'épuration (domaine auto-porteur).

08. Urbanisme

121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

121.00 Délégué(e) à l'énergie

La commission relève la difficulté pour les propriétaires privés d'accéder à des informations relativement à l'optimisation énergétique de leurs bâtiments et à la production d'énergie. Pour répondre à cette dernière situation, la Ville de Neuchâtel a mis en place le programme « Énergie solaire, comment faire ? ». Pour le reste, le délégué à l'énergie répond régulièrement à des demandes directes de citoyen-nes. La page internet concernant les questions énergétiques pourrait par ailleurs être remise au goût du jour, ce qui pourrait orienter directement les intéressé-es sans qu'il soit besoin de contacter le délégué à l'énergie pour obtenir des renseignements.

Le label Cité de l'énergie « Gold » sera révisé en 2023 : l'extension du territoire et la situation des anciens villages nécessitera de compléter les démarches à effectuer d'ici là. La faiblesse déjà connue pour le maintien du niveau du label est celle de l'efficacité énergétique des bâtiments, y compris de l'ancienne Ville de Neuchâtel qui nécessitent d'importants investissements.

La stratégie énergétique de la Ville de Neuchâtel présentée dans le cadre du rapport 16-020 et son suivi sont aujourd'hui complétés par l'adhésion de la ville au Cercle Indicateurs prévu pour les communes dans le cadre de l'Agenda 2030. La stratégie prévoit de revenir périodiquement devant le Conseil général pour faire le bilan énergétique de la ville et réajuster les mesures afin d'atteindre les objectifs de la société à 2000 watts et zéro émissions de CO₂.

31 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.

31300.04 Cotisations

Cotisation à NeuchâtelRoule. Il s'agit d'une location d'espace publicitaire sur 3 vélos afin de mettre en valeur la stratégie énergétique de la Ville, la promotion du transfert modal et la mobilité durable. Le montant de cette cotisation (3'800 francs) est débattu relativement à la pertinence de sa présence au sein de ce compte (plutôt qu'à la Mobilité), puisque la ville s'achète une prestation de communication à elle-même.

46 Revenu de transfert

46100.00 Dédommagement de la Confédération

Revenu d'une expertise du délégué à l'énergie pour un mémoire de Master.

09. Environnement

123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

123.00 Domaines

La déléguée aux affaires foncières traite des dossiers aux enjeux considérables. La fusion a amené un volume important de dossiers supplémentaires: sur les trois anciens villages, les tâches relatives aux dossiers fonciers étaient mandatées à l'externe ou prises en charge ponctuellement par les anciens administrateurs des communes. La commission salue la tenue à jour des dossiers de la Ville de Neuchâtel et l'intégration de l'héritage des trois anciens villages réalisés en parallèle par la même équipe, sans augmentation d'EPT.

Pour l'année 2020, dans le cadre des travaux préparatoires à la fusion, l'inventaire patrimonial de l'ensemble des quatre communes a été réalisé: le Service des domaines gère plus de 650 locataires (environ une centaine de dossiers sont hérités des trois anciens villages). Chaque objet s'est vu attribuer sa propre référence comptable analytique; le plus gros du travail a été l'inventaire et l'enregistrement de ces dossiers, en relation avec l'inventaire du registre foncier cantonal. Concernant l'harmonisation des tarifs pratiqués pour les différents baux et DDP, la fixation des tarifs est réglée par le Canton pour les domaines agricoles; les autres objets intégrés à la mise à jour progressive montrent des tarifs équivalents à ceux qui étaient pratiqués par la Ville de Neuchâtel. Pour les jardins potagers et familiaux, la Charte relative aux pratiques biologiques en vigueur sur la Ville de Neuchâtel est intégrée progressivement aux baux.

Les comptes 2020 montrent un excédent de charges en raison principalement du passage au domaine public de parcelles anciennement valorisée au patrimoine financier. Cette modification induit une mise à zéro de leur valeur au bilan, induisant plus de 500'000 francs de charges théoriques. Par ailleurs, une diminution des recettes est à signaler en raison des mesures covid (avec le renoncement aux loyers et droits de superficie).

Un travail considérable est assuré par la cheffe de l'office des domaines dans l'accompagnement et le soutien aux exploitants agricoles pour le passage à l'agriculture biologique des domaines de la Ville.

La déléguée aux affaires foncières intervient dans tous les projets de la Ville, petits ou grands, ayant une incidence au niveau foncier. Trois dossiers particuliers l'ont occupée récemment, soit le développement de Serrières, l'ensemble Gouttes d'Or et le projet de réaménagement du Port.

34990.00 Autres charges financières

La modification de la servitude pour permettre l'accès au chemin de ronde du Château depuis la rue de l'Écluse a nécessité une demande de crédit. En effet, pour passer sous le futur immeuble en propriété privée, il a été nécessaire de prévoir une indemnité forfaitaire pour inscrire une servitude de durée indéterminée au profit de la Commune.

124 Forêts

124.00 Forêts

Le fonctionnement du Service sur le modèle de la nouvelle commune fusionnée a été anticipé dès le deuxième semestre 2020.

Suite à l'été caniculaire de 2008, le dépérissement des forêts s'est poursuivi. Le réchauffement climatique entraîne une nouvelle année difficile pour la forêt (manque d'eau, chaleurs et tempêtes) et les arbres ont marqué des signes de dépérissement toute l'année 2020.

Cette situation a des conséquences en terme de coûts (la récupération du bois dans les lieux difficiles d'accès augmente les frais) et de recette (les prix baissent en raison de l'abondance du bois sur le marché).

Le volume d'environ 13'000 mètres cubes de bois produit par année est valorisé en fonction du marché et de la qualité. À l'heure actuelle, il est plus avantageux de le valoriser au chauffage du Mail et des Ponts-de-Martels (plutôt que de le vendre à faible prix à une scierie).

31300.01 Prestations de services de tiers

Plusieurs producteurs de chaleur (gaz, STEP, bois du Mail) sont reliés au réseau de chauffage à distance Mail-Maladière. La diminution de la consommation de gaz pour privilégier l'énergie renouvelable engendre une augmentation de la part de la centrale du Mail.

La chaudière a donc consommé plus de bois que prévu lors de la conception du projet ; la Ville achète du bois supplémentaire et l'entreprise mandatée pour déchiqueter ce bois et le transporter augmente la ligne des prestations de service de tiers.

125 Environnement, délégué(e) à l'environnement

125.00 Délégué(e) à l'environnement

Outre les travaux de préparation à la fusion, le délégué à l'environnement participe aux différents groupes de travail ou de pilotage en lien avec l'environnement, à la fois au niveau communal (Cité de l'énergie, Permis de Construire, Nature en Ville, Plan canicule et Grand froid, etc.) et à l'externe pour les thèmes Radium, Radon et adaptation au changement climatique dans le cadre du groupe de suivi de l'OFSP et de l'OFEV.

Suite à la fusion, le délégué prévoit d'effectuer des mesures de la qualité de l'air à Valangin avec une station qui sera installée dans les prochaines semaines. La situation de cette localité dans une cuvette surplombée par une l'autoroute demande en effet probablement une attention particulière.

14. Mobilité

146 Service du développement durable, délégué à la mobilité

146.01 Mobilité

L'année 2020 a été marquée au Service de la mobilité par un engagement important du délégué à l'environnement, à la mobilité et au développement durable dans la cellule de crise (OCRg). L'équipe du Service de la Mobilité et du développement durable a mis en place la hotline covid de la commune et mobilisé des civilistes, en reprenant le modèle d'organisation du Plan Canicule et Grand froid. La cellule a repris les protocoles d'appel, prise de notes et questions.

Le service NeuchâtelRoule de vélos partagés a été suspendu lors de la première vague de l'épidémie de coronavirus, dans la mesure où on ignorait encore comment se transmettait le virus. En raison de l'interdiction des manifestations, le Dimanche sans voiture a été annulé et reporté au 2 mai 2021, puis reporté à nouveau à 2022 cette fois.

Le dépassement très important des indemnités versées au pot commun des transports, imposé par le Canton, a été souligné par la commission.

Le montant a été séparé sur 2020 et 2021 pour respecter les principes de gestion MCH2 relatifs à la facturation sur les années effectivement concernées par les coûts. À noter que la ville de Neuchâtel est une des principales contributrices à ce pot commun: même si les montants sont mutualisés entre les communes à l'échelle du Canton, une facturation directe aurait été tout aussi significative pour les comptes de la Ville et portée à l'identique au titre des mesures de soutiens aux acteurs impactés par la crise sanitaire.

Le délégué à la mobilité a participé à l'élaboration de plusieurs dossiers d'importance pour les transports publics, notamment la mise en place du bus de substitution CFF Neuchâtel-La Chaux-de-fonds. Il a également activement participé aux réflexions sur la nouvelle technologie des bus prévus à l'échelle du Canton (batterie, déperchables etc.). Le choix des bus déperchables permettra des améliorations des parcours et des projets d'aménagements : l'objectif est d'éviter l'investissement très lourd dans des lignes de contact et leur entretien. À ce sujet, on notera toutefois l'électrification nécessaire de la ligne 101 sur le carrefour de la rue des Bercles et des Terreaux pour permettre le contournement de la zone piétonne le samedi.

En matière de mobilité cyclable, la commission remarque la mise en place d'un des axes phares du PDCMC avec la mise en vitesse 30km/h (ou zone 30) des tronçons reliant les extrémités de la ville est-ouest. L'axe nord-sud est aussi prévu et la commission remarque de Valangin n'est pas encore connecté malgré les intentions qui avaient été formulées lors de la réfection de la H20. L'objectif de la Ville est de saisir autant que possible les opportunités de travaux sur le domaine public pour la mise en zone 30 ou vitesse 30, ou l'aménagement d'une bande cyclable, comme à l'avenue de la Gare.

Pendant l'été 2020, le renforcement du réseau NeuchâtelRoule s'est poursuivi avec un versement des Communes partenaires à la Ville afin de se connecter au réseau. Suite à la réouverture du service, le mois de juillet a établi un record d'utilisation. Beaucoup moins de problèmes techniques ont été signalés grâce au passage du système de location VéloSpot à DonkeyRepublic.

L'accessibilité du centre-ville et le renforcement de son attractivité est débattue par la commission: le focus sur le vélo et les transports publics ne doit pas occulter les autres modes de déplacement. L'état d'esprit de la nouvelle commune est de renforcer le Service de la mobilité avec une vision qui doit englober tous les modes de déplacement.

La promotion et la fluidification du trafic individuel motorisé ne sont toutefois pas souhaitées, dans le sens où la fluidification crée un effet pervers d'incitation à la traversée de la ville en surface et la génération de nuisances très importantes pour la population. Un comptage des véhicules a été effectué : il montre une proportion très importante de pendulaires « internes » à la ville et ses régions proches (Val-de-Ruz). La ville doit continuer de faire pression pour optimiser les lignes de transport public existantes et communiquer pour encourager les pendulaires à prendre les bus. Avec la fusion et l'extension du territoire, la Ville est représentée à présent dans la Conférence régional des transports 1 (Littoral) et 5 (Val-de-Ruz).

Enfin, la commission demande des nouvelles de la Passerelle de la fusion prévue aux investissements. La priorisation de ce projet dans le cadre du budget 2022 reste à déterminer, aussi en fonction des possibilités de connexion de cette infrastructure à un parcours piéton reliant les Valangines au Chanet jusqu'à Valangin. Un partenariat public-privé pourrait être envisagé.

146.02 Fun'ambule

Néant.

146.03 Développement durable

La plupart des projets en lien avec la gestion des déchets lors de manifestations publiques et privés a été suspendue en raison de la situation sanitaire (projets de gobelets lavables et recyclables, kits pour les restaurants et les événements etc.). Le Service est d'ailleurs en contact avec le comité d'organisation de la Fête des vendanges pour la question des gobelets réutilisables.

31300.01 Prestations de services de tiers

Les charges sont diminuées en raison de l'effet covid, avec la mise en attente de la plupart des projets.

46300.00 Subvention de la Confédération

Subvention versée pour le projet « Box ton lunch ».

Rapport de la Sous-commission financière II

(Présidence/Chancellerie, Développement territorial, Economie, Tourisme, Patrimoine bâti, Caves)

La sous-commission financière II, composée de Mmes Claire Hunkeler Patricia Borloz (rapporteure) et M. Thomas Perret, s'est réunie le 28 mai 2021 pour l'examen des comptes 2020, en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, cheffe du dicastère du développement territorial, de l'économie, du tourisme et du patrimoine bâti.

Ont également participé à cette séance, selon leur fonction au sein de l'administration de la Ville de Neuchâtel durant l'année 2020 : MM. Rémy Voirol, chancelier, Daniel Veuve, chancelier dès le 1^{er} janvier 2021, Bertrand Cottier, vice-chancelier et chef du SECOPO, Fabien Coquillat, architecte-urbaniste communal, Thierry Favret, responsable du patrimoine bâti, Marco Geiselmann, responsable de la gérance, Marco Paolini, responsable du Service de l'économie, Serge Veya, chef du contrôle des finances, Olivier Lavanchy, responsable des Caves, Mmes Montserrat Canete, responsable du Cimetière, Françoise Küenzi, cheffe du Service de la communication et de l'information et Lena Brina, déléguée au tourisme. Antoine de Montmollin, secrétaire général du dicastère depuis le 1^{er} janvier 2021 a également participé la séance.

Remarques préliminaires

Les membres de la sous-commission remercient les chef-fes de services ainsi que la cheffe de dicastère pour la qualité des échanges et des documents fournis, et le Secrétaire général pour son précieux soutien logistique.

Les Commissaires notent le grand intérêt de ce type de journée qui permet de mieux comprendre les activités de chaque service, et de rencontrer les cheffes et chefs de ces derniers.

Remarques générales

Comme pour l'ensemble de la société, l'année 2020 a été particulière pour l'administration communale en lien avec la crise sanitaire. Certaines prestations non prioritaires n'ont pas pu être pleinement déployées. Des collaborateurs-trices ont été réaffectés temporairement à d'autres missions.

De plus, le processus de fusion a également marqué l'année écoulée, avec une charge de travail supplémentaire importante pour l'ensemble des services.

D'importants investissements ont toutefois pu être réalisés, notamment en lien avec les conditions d'emprunts très favorables et la volonté du Conseil communal de faire aboutir des projets prioritaires pour l'attractivité de notre commune.

Présidence

01. Chancellerie

100 Direction / Chancellerie

100.06 Direction Agglomération, Infrastructures, Sécurité

30520.00 Cotis. patronales aux caisses de pensions propres.

Ce montant représente la participation de la Ville au 2ème pilier des Conseillères communales et des Conseillers communaux. Il a été oublié lors de l'élaboration du budget, comme pour les autres directions.

100.07 Chancellerie / Secrétariat

36360.00 Subventions aux organismes privés à but non lucratif.

Le montant alloué habituellement pour les feux d'artifice figure dans cette rubrique car il prend la forme d'une subvention à l'Association des sociétés de la Ville de Neuchâtel. C'est cette association qui mandate par la suite une entreprise spécialisée dans l'organisation de spectacles pyrotechniques.

31700.01 Frais de repas.

Ce montant baisse moins que pour d'autres services en lien avec la crise sanitaire. Cela s'explique par la multiplication des séances liées à la fusion, qui ont nécessité la livraison de repas/sandwichs dans différents lieux tout au long de l'année.

49100.00 Prestations de services.

La Ville de Neuchâtel est au bénéfice d'une convention avec la société ello communications SA qui regroupe une série de prestations et résulte globalement, pour les prestations administratives, en une recette de 150'000 CHF.

150 Service de la communication et de l'information

150.01 Communication et information

L'année 2020 a été particulièrement chargée pour le service de la communication. Dans le cadre de la crise covid-19, la cheffe de service a notamment participé à l'état-major de gestion de crise du littoral (OCRg). Les communications se sont multipliées tant vers l'interne que l'externe.

La communication en lien avec la fusion a également généré une charge de travail importante, notamment par la création de nouveaux supports, à l'image du nouveau journal. L'identité visuelle a été renouvelée, avec un accompagnement par une agence de communication et en impliquant des représentant-e-s des autorités exécutives et législatives des quatre communes parties à la fusion. Un nouvel intranet a également été proposé au personnel communal.

Il est relevé que notre commune a été beaucoup sollicitée par les médias dans le cadre de la fusion et que cette tendance se prolonge aujourd'hui. Les nouveaux médias gratuits en ligne donnent de nouvelles opportunités de visibilité. L'effet « 3^{ème} ville de Suisse romande » existe certainement. Le nombre de communications à l'initiative de la commune est en nette augmentation, ce qui implique à la fois des retombées positives et une charge de travail supplémentaire.

Un problème de distribution du journal N+ existe, certains ménages dans la commune fusionnée ne le reçoivent toujours pas. Des démarches sont en cours avec le BAN pour remédier à ce problème.

10. Sécurité

126 Service communal de la population (SECOPO)

126.01 Etat civil

31300.01 Prestation de service de tiers

L'économie constatée est liée à la fois au projet de numérisation des registres des familles et au regroupement des états-civils de l'ensemble du district. Les charges sont désormais réparties entre les communes selon une clé dépendant du nombre d'habitant-e-s (75%) et le nombre de personnes originaires de la commune (25%). Cela a permis de répartir certains coûts assumés jusqu'ici uniquement par la Ville de Neuchâtel entre les différentes communes, à l'image de l'enregistrement des naissances. Ce regroupement ne permet pas d'envisager une réduction des EPT mais évite l'engagement de personnel supplémentaire.

126.02 Contrôle des habitants

La tendance cantonale globale est à la diminution de la population. La Ville de Neuchâtel n'échappe pas à cette évolution inquiétante. C'est notamment pourquoi un service dédié à la domiciliation a été prévu dans l'organigramme de la commune fusionnée afin de relever ces défis et de créer des partenariats avec les entreprises sises sur le territoire communal. La nouvelle stratégie de la Ville de Neuchâtel en la matière doit être déployée en coordination avec le délégué cantonal à la domiciliation.

En termes de domiciliation, l'importance d'une formation scolaire adaptée pour les expatrié-e-s est relevée par certains commissaires.

Il est également mentionné que l'enquête MICROGIS (concernant la migration des familles et enfants) réalisée par l'éorén dans l'ensemble des communes parties à la fusion présente des analyses intéressantes en termes de mouvement de population infantine.

128 Cimetière

128.00 Cimetière

L'année 2020 a été particulière pour le cimetière. Le four crématoire ne fonctionnant plus depuis l'été 2019, une solution transitoire a dû être trouvée.

Les corps des défunt-e-s neuchâtelois-e-s ont été incinérés à Bienne. Le four crématoire fonctionne à nouveau depuis septembre 2020.

L'augmentation des décès en lien avec le covid-19 a également mis le cimetière sous pression, d'autant plus lorsque la crémation n'était pas disponible sur place.

Les travaux prévus au cimetière ont pu être effectués en 2020 malgré la situation particulière.

Les charges de personnel sont en diminution en lien avec l'arrêt du four crématoire pour une certaine durée.

02. Finances

104 Contrôle des Finances

104.00 Contrôle des finances

Le chef du contrôle des finances se charge de la surveillance des activités des différents Services de l'administration communale, essentiellement dans le domaine financier. En collaboration avec l'Organe de révision mandaté par la Ville, il veille notamment au bon fonctionnement des procédures financières et le respect des règlements de l'Administration communale.

Le contrôle des finances ne se charge pas de l'évaluation des décisions politiques ou de la pertinence de chaque dépense, mais bien du respect des procédures. Le contrôle des finances est rattaché à la Présidence depuis 2021. Les membres de la sous-commission ne souhaitent pas être directement impliqués dans le choix du futur organe de révision (appel d'offres à venir).

106 Service juridique

106.00 Service juridique

En plus de la fusion, la tendance générale à la multiplication des recours a occasionné une charge de travail importante pour le service en 2020. La fusion n'a pas donné lieu à un renforcement du service par rapport à la dotation en Ville de Neuchâtel, malgré l'augmentation du volume de travail.

En avril 2021, la cheffe du service juridique a donné une nouvelle orientation à sa carrière professionnelle. Le processus de recrutement de son-sa successeur-e est en cours.

04. Economie

108 Service de l'économie

108.00 Economie

La Ville de Neuchâtel aurait dû accueillir la 12^{ème} Conférence de l'Alliance des Neuchâtel du Monde en 2020, évènement annulé en lien avec la crise sanitaire. Il en va de même pour le traditionnel cocktail des entreprises.

L'activité du délégué aux commerces et au centre-ville a également été fortement perturbée par le covid-19, avec l'annulation de nombreuses animations prévues tout au long de l'année.

Les contacts avec les entreprises sises sur le territoire communal ont été autant que possible maintenus. La Ville s'est fortement impliquée pour soutenir les acteurs économiques locaux en lien avec la crise sanitaire et économique. Plusieurs mesures ont été prises dans cette optique, à l'image de l'élargissement des terrasses. Ces mesures ont permis de renforcer les liens avec les acteurs économiques.

Certaines interrogations sont soulevées quant à l'activité de recensement des locaux vides du délégué à l'immobilier et au logement. Cette tâche pourrait être assumée de manière plus efficiente par des privés. La cheffe de dicastère souligne que l'activité du délégué pourrait être réorientée vers l'accompagnement d'une nouvelle stratégie de l'immobilier et du logement.

15. Tourisme

147 Service du Tourisme, délégué au tourisme

147.00 Tourisme

L'année 2020 a été une année catastrophique pour le secteur du tourisme, en lien avec les restrictions de voyages pour les touristes étrangers. Globalement les nuitées sont en net recul à travers l'ensemble de la Suisse (-40%). Dans ce contexte, la Ville de Neuchâtel s'en sort plutôt bien (-27,2%). Cela est entre autres lié à son positionnement plus « nature ».

De nombreuses actions ont été entreprises au cours de l'année écoulée : le #Neuchâtel sur l'esplanade du Mont-Blanc, la table panoramique sur l'esplanade de la Collégiale, Chocolatissimo, l'inauguration du chemin de ronde au Château, différentes campagnes promotionnelles (Vallon de l'Ermitage, Musées, Neuchâtel Tourist Card),...

En termes d'infrastructures touristiques, le projet d'Auberge de Jeunesse est en cours. Un projet visant à améliorer la signalétique en Ville de Neuchâtel devra également être repris dans le cadre de la commune fusionnée. Divers programmes en termes de promotion de l'image touristique et la communication sont également en cours.

Le site de Chaumont sera un point d'attention de la politique touristique dans les années à venir, notamment pour valoriser certains lieux et bâtiments emblématiques aujourd'hui sans affectation. L'idée d'une passerelle en dessus du Seyon, symbole de la fusion, est également en cours d'évaluation.

En écho à ces activités, le slogan dans le cadre de la fusion « Neuchâtel, pour une nuit ou pour la vie » est rappelée par une commissaire. La valorisation du site Clunisien à Corcelles-Cormondèche devrait être améliorée. L'opportunité d'ajouter des parcours de « Geocaching » sur le territoire de la commune fusionnée devrait également être évaluée.

L'accueil des groupes pourrait également être amélioré sur le territoire communal. Cette mission est assurée par Tourisme neuchâtelois (organe au niveau cantonal).

Il semble que les tours organisés ne correspondent pas à la demande touristique pour un territoire comme celui de la Ville de Neuchâtel. De nouvelles offres touristiques sont néanmoins élaborées et développées en collaboration avec Tourisme neuchâtelois (Escape game urbain, chasse au trésor « les chenapans », etc.).

08. Urbanisme

Remarques générales

Pour rappel, l'architecte-urbaniste communal a assuré l'intérim en tant que chef du service des bâtiments et du logement (et donc des entités gérance et construction et patrimoine) pendant deux ans et demi, dont l'année 2020. Depuis le 1^{er} janvier 2021, il peut à nouveau se concentrer sur la gestion de son service du développement territorial.

La dépense négative de 1'020'000 comptabilisée en 2020 pour l'investissement 29879 « Saint-Nicolas, musée, loge » interroge les commissaires. Il s'agit de l'extourne d'une écriture transitoire passée en 2016 correspondant à l'indemnité qui était prévue au bénéfice de l'Etat pour l'acquisition de l'annexe au Musée d'Ethnographie et qui n'a plus lieu d'être compte tenu de la convention signée par les parties en novembre 2020.

L'investissement 40091 « Finalisation étape II rénovation Musée Ethnographique – Réaménagement espaces exposition et exploitation » présente un dépassement de crédit dans la marge de manœuvre du Conseil communal.

119 Service des bâtiments et du logement

Le poste de chef de service des bâtiments et du logement n'a pas été repourvu en 2020 alors qu'il était prévu au budget.

Abalmmo est le nouvel outil de gestion métier choisi par la Ville de Neuchâtel depuis le 1^{er} juillet 2017. Sa mise en place a nécessité la création de nouveaux comptes dédiés, qui cohabitent encore en 2020 avec les anciens comptes. Ces basculements de comptes rendent la comparaison entre le budget et les comptes difficiles. Cette situation devra être améliorée dès 2021.

Actuellement, la gestion de l'ensemble des bâtiments communaux ne se retrouve pas dans les comptes du service des bâtiments et du logement. Certains commissaires préconisent de centraliser la gestion de l'ensemble des bâtiments communaux dans un service. Des réflexions sur ces questions sont en cours.

119.01 Gérance

Un travail conséquent de remise à jour des baux est en cours de réalisation. En conséquence, une charge de travail importante pèse sur le personnel de la gérance.

Certains commissaires soulignent l'importance de maintenir une politique du logement à loyers abordables par la gérance communale en parallèle aux nécessaires mesures d'assainissement énergétique. Une offre de plus haut standing doit également être proposée dans le cadre du projet de domiciliation.

Les commissaires soulignent qu'il est extrêmement difficile de suivre l'évolution du budget et des comptes au vu des bascules en cours. Cela est regrettable.

36370.00 Subventions aux personnes physiques.

Subventions accordées par la Ville de Neuchâtel aux locataires sur la base de conventions conclues avec divers propriétaires. Ces conventions arrivent peu à peu à terme. Les bâtiments suivants sont concernés par ces subventions : Cadolles 12D et 12^E (propriété de la Ville de Neuchâtel), Acacias 1, 3 et 5, Edouard-Dubois 6, 8 et 10, Côte 139.

119.02 Construction et patrimoine

La différence positive entre comptes et budget 2020 s'explique principalement par des postes figurant au budget non repourvus durant l'année.

La Collégiale appartient à la Ville de Neuchâtel, de même que l'esplanade de la Collégiale, le cloître ainsi qu'une partie des jardins sur la colline du Château.

119.03 Concierges

A partir du budget 2020, cette entité a été intégrée dans les comptes de la gérance. Elle apparaît encore dans les comptes 2020 pour mémoire.

120 Service du développement territorial

Comme pour l'ensemble de l'administration, l'année 2020 a été marquée par les travaux liés à la fusion. Malgré cette charge de travail supplémentaire importante, plusieurs projets ont été menés à bien, dont notamment la première étape de la révision du plan d'aménagement local (PAL), les Jeunes-Rives et le Clos-de-Serrières qui ont fait l'objet de rapports au Conseil général. D'autres projets sont en cours de travail, à l'image du secteur des Portes-Rouges, dont certains seront soumis au Conseil général en 2021.

Pour plusieurs communes parties à la fusion, la volonté était d'avoir moins recours à des mandats externes, jugés comme onéreux, grâce à des ressources supplémentaires à l'interne. Il est relevé que ce n'est pas vraiment le cas, car les ressources internes sont utilisées pour suivre des projets qui nécessitent des mandats et des études à l'externe.

Les montants qui apparaissent à l'entité 120.00 et 120.01 au compte 31320.00 comme honoraires de conseillers externes et experts ne représentent d'ailleurs que les mandats externes de taille modeste et non prévus à la planification, les montants importants étant activés comme investissements.

Certains membres de la sous-commission soulignent l'importance de maîtriser le foncier, à tout le moins pour les terrains stratégiques.

120.01 Planification et aménagement urbain

La révision du PAL en cours est le projet majeur porté par le service du développement territorial et l'entité planification et aménagement urbain. En 2020, les premières étapes réalisées au sein des quatre communes parties à la fusion ont fait l'objet d'une coordination et le travail effectué sera très utile pour la suite du processus.

43100.00 Prest. propres sur immo. corp.

L'écart sur ce compte explique la différence entre budget et comptes 2020 pour l'ensemble du service. Il s'explique par l'impossibilité d'activer sous forme d'investissement des prestations du service concernant des projets qui n'ont pas pu se réaliser en lien avec la situation sanitaire.

Le concours Bonhôte est un projet totalement privé sur une parcelle privée, il est mentionné dans le rapport de gestion en raison du plan spécial et donc de l'accompagnement nécessaire de la part de l'administration.

Dans le quartier de Vieux-Châtel, une signalétique indiquant que le nouveau parc est bel et bien public est nécessaire.

L'investissement 40591 « Evacuation des terres polluées nécessaires à la réalisation du Parc Nature en ville et habitations » n'a pas été réalisé en 2020 en raison de procédures juridiques en lien avec le plan spécial de rives de Monruz. Une première étape sera cependant réalisée dans un secteur non litigieux à l'ouest, près de la plage de Monruz.

120.02 Permis de construire

L'année 2020 a été marquée par un grand nombre de petits projets menés par des propriétaires, probablement en lien avec la situation sanitaire. En raison de la taille de ces projets, cela ne se ressent pas directement dans les recettes de l'entité permis de construire.

Les commissaires relèvent que les logiques de travail entre les permis de construire et planification et l'aménagement urbain sont a priori très différentes. Les permis de construire sont conceptuellement les gestionnaires de toute la planification réalisée au préalable. Une bonne collaboration entre ces entités permet de mieux identifier en amont les questions qui pourraient se poser lors de l'application des règlements.

42000.01 Taxes d'exemption pour places de parcs.

Les recettes sont bien plus importantes que prévues au budget. La tarification est effectuée en fonction de différentes zones et les recettes sont très difficiles à prévoir car elles dépendent des projets privés qui voient le jour. Celles-ci sont attribuées à un fond destiné à améliorer l'accessibilité au centre-ville, via le compte 35110.00 Attributions aux fonds du capital propre.

122.00 Caves

En termes de ressources humaines, le poste de caviste est vacant depuis le 1er novembre 2020. Ce poste ne sera pas repourvu et les tâches correspondantes réparties entre le secrétariat des caves et un partenariat avec le domaine Lavanchy.

Un grand travail d'assainissement financier des caves a été réalisé au cours des dernières années, en lien avec une surévaluation comptable des stocks par le passé.

Avant le covid-19, les efforts des caves en termes d'image et de qualité ont porté leurs fruits. L'année 2020 n'a pas été bonne pour les caves, en raison de l'annulation de la plupart des manifestations publiques telles que la Fête des Vendanges ou Festi'neuch. Il est à noter qu'il n'est pas facile de commercialiser hors de la ville un vin d'appellation « ville de Neuchâtel ».

Depuis le 1er janvier 2020, toutes les vignes sont cultivées selon le cahier des charges de Bio suisse, ce qui permet de répondre à des demandes du Conseil général.

Les locaux des caves sont dans un mauvais état et nécessitent des investissements importants. Une réflexion est en cours concernant l'opportunité pour une collectivité publique de poursuivre des activités d'encavage. Des synergies pourraient être trouvées avec d'autres caves présentes sur le territoire de la commune fusionnée.

Rapport de la Sous-commission financière III

(Finances, ressources humaines, sécurité et agglomération)

La sous-commission financière III, composée de MM. Nicolas de Pury, Pierre-Yves Jeannin et Marc Rémy, s'est réunie le 28 mai 2021 en présence de M. Didier Boillat, chef du DTASF, pour examiner les comptes 2020. Ont également participé à cette séance : pour la sécurité : M. Frédéric Mühlheim, chef du service de la protection et de la sécurité ; pour les finances : MM. Gérard Blandenier, chef du service des finances ; Marco Paolini, responsable de la gestion financière ; pour les ressources humaines : Mme Françoise Riem-Vis, cheffe du service des ressources humaines ; pour la direction : M. Samuel Monbaron, secrétaire général.

Gestion financière

En 2020, plusieurs emprunts sont arrivés à échéance pour 50 millions de francs. Ils ont été reconduits en cours d'année. A cela s'ajoute 15 millions de nouveaux emprunts, pour arriver à un total de 65 millions de francs. En mars et avril, avec la perturbation des marchés liée au COVID, les banques ne voulaient plus prêter à long terme, des emprunts à court terme ont donc été conclus. Dès le second trimestre, des emprunts à long terme ont pu à nouveau être ensuite reconduits. La Ville avait, au budget, une autorisation d'emprunts de 98 millions, mais seuls 65 millions ont été conclus, certains investissements prévus n'ayant pas été réalisés. Concernant l'évolution des taux, le service des finances constate que le court terme reste stable. Les taux à long terme ont sursauté en mars, puis ils sont revenus à une situation normale.

La dette à long terme totale est de 330 millions de francs.

Les taux étant stabilisés, les échéances ont été lissées avec du moyen terme et du long terme jusqu'en 2031.

En général, le service de la dette diminue avec un taux moyen qui est passé en-dessous de 1% pour la première fois. A priori, cette tendance va se poursuivre.

Notons qu'en 2021, un emprunt de 30 millions de francs sera reconduit et qu'il en est de même d'un emprunt de 20 millions pour 2022.

Entre 2020 et 2022, ce sont donc potentiellement 100 millions de francs d'emprunts qui seront reconduits avec un taux moyen passant globalement de 2.5% à des taux aux alentours de 0.4 à 0.6%.

Dépendant des années, les taux les plus intéressants s'obtenaient parfois au sein des banques ou chez postfinance par le passé. A présent, les caisses de pension ayant trop de liquidités placent de l'argent en partie en taux négatif à court terme. Les meilleurs partenaires changent donc chaque année entre les différents acteurs (banques, caisses de pensions, assureurs, etc.). Une attention particulière est mise sur le fait d'avoir une certaine diversité pour limiter les risques de variation.

Finances, ressources humaines, sécurité et agglomération

01. Chancellerie

100 Directions / Chancellerie

100.03 Direction économie, finances, ressources humaines

30 Charges de personnel

30520.00 – Cotisations patronales aux caisses de pension propres

L'écart constaté concerne les cotisations patronales du conseiller communal qui ont été omises dans le budget.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

La baisse des charges est principalement due au COVID qui a engendré une forte réduction des dépenses de BSM en 2020.

02. Finances

103 Service financier

103.01 Service financier

40 Revenus fiscaux

Personnes physiques

Avec les différents changements cantonaux, une hausse des recettes fiscales a eu lieu en 2014-2015, puis une stabilisation aux alentours de 67-68 millions de francs est constatée pour finalement en 2020 atteindre un chiffre de 65.5 millions de francs. La baisse d'un montant de 4 millions de francs est due à la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

L'impôt à la source est plus stable avec toutefois une baisse de l'ordre de 800'000.- francs en 2020 par rapport à 2019. L'impôt sur les frontaliers et les prestations en capital restent plutôt stables.

L'impôt sur la fortune augmente en 2020 conformément au budget.

Le point « rectifications » correspond à des modifications de taxation à postériori suite à divers motifs (p. ex recours). Ce point varie notablement d'un an à l'autre et est difficile à anticiper.

La réforme de la fiscalité des personnes physiques touche principalement l'impôt sur le revenu ce qui entraîne des variations différentes entre impôts sur la fortune et sur le revenu. L'évolution positive concernant l'impôt sur la fortune est à mettre en lien avec la bonne santé des marchés boursiers.

Personnes morales

Une baisse importante de l'impôt sur le bénéfice a eu lieu en 2014 et 2015, suite aux changements de répartition canton / commune de 100/100 à 123/77 et à l'introduction du fonds de répartition des communes qui a pour conséquence que la part d'impôt revenant à la commune siège est de 70%. Pour la commune de Neuchâtel, c'est donc 70% du 77% de l'impôt sur les personnes morales qui reste dans ses comptes.

De 80 millions de francs en 2013, l'impôt sur le bénéfice passe en dessous de 40 millions dès 2015 avec une stabilisation à 37-38 millions.

Concernant l'impôt sur le capital, rappelons qu'il ne s'applique qu'en l'absence d'impôt sur le bénéfice. Ceci explique les variations de l'impôt sur le capital par un mécanisme de vases communicants.

L'impôt foncier augmente car il comprend aussi les personnes physiques depuis 2020.

Les rectificatifs sont très variables et difficilement prévisibles.

Le fonds population a baissé, mais le fonds emploi a augmenté. Il y a environ actuellement 25'000 emplois à Neuchâtel dont 1'500 frontaliers sur la commune de Neuchâtel.

Il est rappelé l'importance d'améliorer la domiciliation afin que les utilisateurs des infrastructures publiques payent leurs impôts ici.

En regardant l'évolution totale, il est relevé que les personnes physiques sont très importantes. Les intérêts nets baissent significativement en 2020 (visiblement le paiement des impôts a été mieux suivi par les contribuables en 2020). Les ADB sont aussi au-dessous des années précédentes à cause de l'interruption des poursuites pendant 2 mois par le canton.

La péréquation a été totalement revue en 2020 avec pour conséquence que la Ville verse désormais 21 millions de francs (10 millions auparavant) et en reçoit 6 en retour pour les frais d'agglomération. Sur ces 6 millions de francs, 1.5 sont reversés aux 3 syndicats dans lesquels la Ville est représentée. Il s'agit du syndicat du théâtre du passage, de la patinoire et de l'anneau d'athlétisme.

03. Ressources humaines

Le service des ressources humaines a été, en 2020, doublement impacté par la fusion et le COVID. Ces deux causes ont nettement augmenté la charge de travail du service.

En 2021, un outil de suivi du personnel a été mis en place pour permettre aux chefs de dicastère de gérer plus finement l'évolution de leurs effectifs avec des marges d'évolution pour chaque dicastère, définies par le Conseil communal.

107.00 Ressources humaines

En 2020, une activité soutenue du service a été déployée en lien avec l'OCRg pour mettre en place les directives COVID applicable aux employé-e-s communaux.

Il est constaté qu'il n'y a pas de licenciement en lien avec la fusion, tous les collaborateurs ayant obtenu un poste dans la nouvelle commune. Cette garantie figurait, par ailleurs, dans la convention de fusion.

30 Charges de personnel

En général, la comparaison comptes / budget est difficile, des éléments étant comptabilisés dans les RH au budget, mais ensuite ventilés dans les comptes des entités de gestion lors du bouclage des comptes.

Les charges salariales sont conformes au budget (voir rubrique 301, p. 11 des comptes). La charge au compte est en effet de CHF 68'265'244.- en incluant la provision de CHF 1'175'000.- pour prime d'ancienneté qui a été créée suite aux remarques, durant plusieurs exercices, des réviseurs. Hors provision, les charges salariales sont donc de CHF 67'090'244.- en 2020 contre CHF 66'976'650.- en 2019.

En moyenne sur l'année, moins d'EPT ont été employés que prévus au budget 2020 (740.24 réels en moyenne annuelle / 748.53 budgétés).

Les écarts principaux sont dus aux éléments suivants :

- 1.2 million de francs d'économie sur les charges du personnel, mais compensés par la création d'une provision de 1.175 million de francs pour « primes d'ancienneté ».
- L'ambition de geler des postes des anciennes autorités n'a pas été entièrement remplie entre autre en raison de la fusion. Des postes gelés n'ont pas pu être repris par les nouveaux employés des communes fusionnées, les compétences requises n'étant pas toujours en adéquation. La surcharge de travail n'a également pas permis de garder gelés certains postes. Ainsi, la totalité de l'écart statistique budgété n'a pas pu être réalisé.

30100.01 – Salaire personnel administratif et exploitation

En réponse aux questions des commissaires, il est précisé que les indemnités liées aux conventions de départ sont comptabilisées dans ce compte. Elles ont représenté env. 120'000.- francs en 2020.

Les heures supplémentaires se chiffrent quant à elles à hauteur d'env. 1.5 million de francs.

30900.00 – formation et perfectionnement du personnel

L'écart est dû aux économies réalisées par le report et l'annulation de formations en période COVID. En ce début d'année 2021, le service RH enregistre beaucoup de demandes de formations continues et le budget est bien suivi et utilisé.

30990.99 – écart statistique

L'écart statistique est une estimation d'économies à réaliser sur les renouvellements de postes (salaires plus bas avec l'engagement de personnel plus jeunes, délais de carence entre le départ d'une collaboratrice ou d'un collaborateur et l'arrivée de son-a remplaçant-e, etc.). En pratique, il est relevé que sur 2020, le montant budgété a été trop ambitieux par rapport à la réalité.

M. Boillat exprime la volonté du Conseil communal de suivre de près, mois par mois, l'évolution des EPT. Un outil est développé à cet égard.

Il est relevé ici que les charges de formation continue, sont inscrites au budget des RH pour l'ensemble du personnel de la ville, alors qu'elles sont imputées en cours d'année aux budgets des différents services. Cette manière de faire crée de facto un écart entre budget et comptes.

31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation

31320.00 - Honoraires de conseillers externes et experts

L'écart est dû à l'accompagnement des travaux liés au processus de fusion par des mandataires et au recours, par le personnel, à des médiateurs externes pour gérer les situations conflictuelles. Le nombre de cas et les montants qui en résultent sont difficilement prévisibles et ont augmenté en 2020. Notons que le service des ressources humaines ne recourt pas à des avocats externes, les dossiers étant gérés en collaboration avec le service juridique. Une stratégie de formation continue pour les cadres a été développée pour limiter les conflits.

En 2020, un effort a été mis sur les aspects santé et sécurité au travail. Les risques liés à la santé physique sont de mieux en mieux maîtrisés, les risques psychosociaux sont par contre toujours présents et font l'objet d'une attention particulière et d'actions ciblées.

La question des outils de gestion au service de ressources humaines est abordée. Le chef de dicastère relève que de nombreux projets « développement technologiques » ont été démarrés en 2021, par exemple pour un module budgétaire au SRH, des indicateurs de suivi pour les dicastères, et un processus de paiement digitalisé pour le Service des Finances.

10. Sécurité

La sous-commission III ne traite dans ce chapitre que de la classification institutionnelle 151 – Service communal de la sécurité.

151 Service communal de la sécurité

La structure et les missions principales du service peuvent être décrites comme suit :

- Sécurité publique et médiation urbaine gèrent le stationnement, la sécurité publique et l'ensemble des activités sécuritaires communales définies par la LPol.
- Les pompiers œuvrent sur tout le littoral avec des effectifs de professionnels et des volontaires.
- Les ambulances sont principalement actives sur le littoral tout en étant des acteurs du dispositif cantonal.
- La protection civile (PCi) couvre le littoral et le Val-de-Ruz. Si cette entité est usuellement très axée sur la formation, 2020 a été une année particulière avec des interventions dans le cadre de la crise du COVID.
- La logistique gère les bâtiments, les clés et le matériel, les ports, les parcomètres, les parkings à barrière, etc.
- Le domaine administratif comprend l'informatique, la gestion du personnel, les finances, le management qualité, la police du feu et salubrité publique et le domaine public.

En tout, le service comprend 156.36 EPT. Avec 250 sapeurs-pompiers volontaires, 15 premiers répondants sanitaires et 600 astreints de protection civile, ce ne sont pas moins de 1000 personnes qui agissent en tant que professionnels et externes volontaires au profit de cette organisation.

Suite aux changements structurels intervenus dans la sécurité (fusion des SIS et sécurité urbaine), des améliorations ont été menées avec des baisses d'effectifs et une augmentation d'efficacité.

Pour les pompiers, le syndicat intercommunal de la sécurité civile du littoral (SSCL) regroupe les communes du littoral et mandate la Ville pour la gestion de la défense incendie. Certaines activités des pompiers sont financées autrement : la défense incendie par le SSCL, les missions de secours par l'ECAP, le sauvetage lac par l'Etat.

La PCi est financée par toutes les communes du canton qui paient 14.-francs par habitant à un fonds cantonal qui rembourse l'ensemble des coûts de l'Organisation de protection civile du littoral et du Val-de-Ruz.

Avec la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, la loi cantonale sera prochainement modifiée.

Concernant les ambulances : En moyenne (entre jour et nuit), 9.21 ambulances sont actives dans le dispositif cantonal. Une ambulance coûte env. 1.8 millions de francs annuellement. Le dispositif cantonal complet coûte donc env. 16 millions de francs. Les interventions sont facturées selon des tarifs validés avec l'Etat et les assurances. Une intervention primaire urgente est tarifée à 950 francs. Le dispositif cantonal encaisse ainsi env. 10 millions de francs annuellement. Les 6 millions de francs de surcoût sont répartis entre les communes en fonction de leur population respective.

Concernant l'organe de conduite régional en cas de crise du littoral (OCRg), il fait partie des 4 régions de gestion de crise et est gérée par le service de la sécurité sur mandat du SSCL. Avec le COVID, la conduite de crise a dû être menée par le SCS pour l'ensemble des communes du littoral (plans de protection, mesures RH, etc.). Les communes du littoral ont donc bénéficié du travail mené par l'Etat-major du SCS.

En général avec le COVID, la charge de travail de l'OCRg a augmenté (jusqu'à 17 personnes en même temps), et parallèlement moins de manifestations et moins de contrôle de stationnement ont été traités.

Avec la fusion, 6 personnes pour un peu plus de 5 EPT ont été transférées au service de la sécurité publique de la nouvelle commune.

151.03 Ports

Les commissaires font remarquer qu'il n'y a plus de chantier naval ni de mécanique navale au port du Nid-du-Crô. Le CVN loue les locaux à une entreprise de graphisme.

Le CVN bénéficie d'un DDP et la Ville ne peut pas influencer ce qui y est fait.

151.07 Ambulances

A la question des commissaires, il est répondu que le crédit complémentaire No 40774 libellé « acqui sys de rayonnage mob avc cl plus linéaire ainsi que logiciel pr la ges du strock du mat sani » (p. 38 des comptes) concerne l'achat d'un système de rayonnage mobile et d'un logiciel pour la gestion des stocks du matériel sanitaire.

31.010.01 – Matériel d'exploitation et de fourniture

A la question des commissaires, il est répondu que l'écart constaté est dû à l'achat du matériel de protection COVID.

16. Agglomération

Remarques générales

Comptablement, l'agglomération regroupe principalement des frais de cotisation des différentes plateformes régionales pour un montant total de 218'000.- francs : Le réseau urbain neuchâtelois (RUN), la région Neuchâtel littoral (RNL, anciennement COMUL), l'association des communes neuchâteloise (ACN), le réseau des villes de l'arc jurassien (RVAJ).

Le RUN est très actif dans les programmes d'agglomération par exemple.

La RNL traite de divers dossiers, dont le plus important est la smart région qui vise à combiner des aspects de durabilité et d'innovation. Un projet d'application citoyenne est en développement dans ce cadre.

L'ACN organise les CdC (Conférences des directeurs communaux) et intervient beaucoup au niveau de la politique cantonale.

Le RVAJ est à nouveau dans une dynamique positive avec entre autres des projets dans le domaine de l'énergie, de la valorisation du terroir et de l'économie de proximité.

En général, la Ville de Neuchâtel est un moteur dans ces organisations et permet de mettre en commun des ressources afin de développer des projets qui s'articulent à une échelle régionale.

Le travail en lien avec ces organisations n'est pas négligeable pour la ville. Il est comptabilisé dans les charges des services concernés, il n'y a pas d'imputations internes.

148.00 Politique d'agglomération

46100.00 – Dédommagements de la Confédération

Dans le cadre des accords de positionnement stratégiques (APS), le canton a positionné la région littoral (RNL) sur la thématique de la smart région. A ce titre, il avait été prévu d'entente avec l'Etat de pouvoir bénéficier d'un financement NPR. Les travaux de fusion ainsi que la crise sanitaire ont eu comme conséquence de différer la réalisation de ce projet sur la prochaine législature, notamment en lien avec la nouvelle politique communale en matière de développement technologique.

Rapport de la Sous-commission financière IV

(Education, Santé et Sports)

La sous-commission financière IV, composée de Mmes Julie Courcier Delafontaine, Sylvie Hofer-Carbonnier et Johanna Lott Fischer (rapporteuse), s'est réunie le 27 mai 2021 en présence de Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la Famille, de la Formation, de la Santé et des Sports, pour examiner les comptes 2020 de l'Education, de la Santé et des Sports. Ont également participé à cette séance : M. Pierre Geissbühler, secrétaire général depuis le 1^{er} janvier 2021 ; pour la Section de la Santé, Mme Aline Felber, cheffe du Centre d'orthophonie, Mme Brigitte Brun, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé et Mme Catherine Stangl, cheffe du Centre de santé sexuelle; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe du Service de la famille (anciennement Accueil de l'enfance), Mme Sylvie Montaufier, responsable finances et administration du Service de la famille, Mme Nadja Birbaumer, déléguée à la formation et à l'égalité et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén; pour la Section des sports, M. Patrick Pollicino, chef de service.

Ce rapport suit l'ancienne structure administrative dans laquelle le budget 2020 avait été établi, malgré les désagréments que cela implique.

Les membres de la sous-commission IV remercient les chef-fe-s de services, le secrétaire général et la Conseillère communale en charge du dicastère pour leur disponibilité et la qualité de leurs réponses.

Les discussions nous ont permis de constater que, malgré les circonstances difficiles dues à la pandémie, les prestations indispensables ont pu être maintenues grâce à la flexibilité du personnel.

Quant aux chiffres purs, les comparaisons avec les années passées et avec le budget sont évidemment, sous ces conditions, difficiles voire impossibles, mais nous avons obtenu toutes les explications de la nature des charges supplémentaires, respectivement des recettes en moins.

Notre rapport ne mentionnera que les éléments qui ont soulevé des interrogations ou des commentaires.

Présidence

01. Directions / Chancellerie

Directions / Chancellerie

100.05 Direction de la Santé, de l'Education et de l'Action sociale

30520.00 Cotis. patronales aux caisses de pension propres

Le changement de régimes de cotisation suite à l'arrivée de la nouvelle Conseillère communale en automne 2018 n'avait pas été budgété.

05. Santé

Service de la Santé

109.01 Centre de santé sexuelle

La pandémie a mis en évidence la nature particulière des tâches du Centre et la nécessité de les accomplir par une présence physique. Les consultations ont été suspendues pendant 7 semaines et remplacées par des échanges téléphoniques et par courriel. Dès le 27 avril, une reprise du travail en présentiel, en adaptant et en priorisant les pratiques, a été effectuée. Au final, le nombre de consultations et d'entretiens téléphoniques n'a pas diminué cette année.

La présence d'une personne à risque dans l'équipe qui n'a pas pu être présente sur le terrain a nécessité une adaptation en profondeur de la répartition de la charge de travail.

Durant cette année, un effort particulier a été mis sur l'accès à la contraception, notamment pour les personnes fragilisées par la pandémie. Il est constaté que plusieurs demandes d'interruption de grossesse ont un lien avec une situation économique détériorée. De même, le service a reçu plus de demandes d'aides pour la contraception en lien notamment avec la perte de petits boulots chez les jeunes. Des financements spéciaux (par Santé Sexuelle Suisse ou des fondations privées) ont été reçus pour répondre aux demandes d'aides individuelles. (Voir comptes 42600.00 qui finance les dépenses du 31300.01).

46110.00 Revenus de transferts

Les discussions avec le Service cantonal de la santé, le GSN (Généralités Sexualités Neuchâtel) et la Commune de La Chaux-de-Fonds sont toujours en cours quant au financement des prestations de santé sexuelle dans le canton. La formalisation d'un contrat de prestations, qui reconnaît que les prestations fournies par les centres sont d'intérêt cantonal et nécessitent un financement revu, est un enjeu thématique depuis plusieurs années. Il faut, rappeler que plus de 60% des consultations sont faites au bénéfice de personnes non résidentes de la commune fusionnée.

109.02 Centre d'orthophonie

Le contexte COVID a nécessité beaucoup de flexibilité. La fermeture du centre puis l'ouverture partielle des écoles n'a permis une réouverture normale qu'au mois de juin 2020.

La mise en place de « télé-orthophonie » a permis de garantir les prestations sans rupture de traitement.

La reprise des prestations en présentiel a été possible avec la mise en place d'un concept de protection adapté (plexiglas, masques transparents, etc.). Le port du masque en particulier est problématique dans le cadre de traitement orthophonique. Dans l'ensemble, le COVID a entraîné une baisse d'environ 10% des heures de traitements réalisées et donc facturées.

Le projet de prévention des troubles du langage a pu être finalisé (bilinguisme, utilisation des écrans, développement du langage). Ces brochures ont été distribuées et présentées aux professionnel-le-s de l'enfance (structures d'accueil, écoles, pédiatres, associations comme le RECIF ou la Croix-Rouge).

30 Charge de personnel

L'augmentation temporaire de 15% (août – décembre 2020) pour résorber la demande en matière de bilans a été pérennisé à hauteur de 10%. Pour rappel, ces EPT étaient des EPT gelés (0,3 EPT depuis 2019). Il faudra étudier la pertinence du gel de 0.2 EPT en fonction des demandes de bilan suite à la fusion et aux potentielles conséquences des effets de la pandémie sur les plus jeunes (déscolarisation, port du masque).

42400.02 Prestations de services pour tiers

La réforme de la politique de l'enfance a un impact sur la convention avec la fondation « L'enfant c'est la vie ». La baisse des enfants accueillis en internat va certainement remettre en question cette convention à terme. Pour l'année 2020, ce sont environ 30'000 francs de recettes en moins en lien avec la modification de la convention.

Le Covid a eu un impact d'environ 75'000 francs de baisse de recettes.

39101.00 Prestations informatiques

L'imputation des frais informatiques a été demandée pour permettre un calcul précis du déficit à répartir entre les communes membres (Milvignes, Boudry, Neuchâtel et la Grande Béroche).

109.04 Déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé

L'année 2020 a vu de nombreuses manifestations annulées (accueil retraité-e-s, cours, ateliers, etc.). La mise en place de la hotline a nécessité beaucoup de temps. De belles coopérations avec Bénévolat Neuchâtel et les mouvements des Scouts notamment et des employé-e-s de l'administration qui étaient empêché-e-s de travailler en raison du covid (piscines, musées, etc.) ont eu lieu. La hotline existe encore à ce jour. Elle a permis de garantir un lien (appel téléphonique régulier) avec certaines personnes isolées. Elle est néanmoins décentralisée au service des quartiers.

Le rapport sur la politique vieillesse (rapport 20-022) a marqué un jalon important, avec un bilan et des perspectives pour l'avenir.

Le projet « Reliâge », qui prend en ville de Neuchâtel le quartier de Serrières comme échantillon, a permis de mettre en évidence le besoin de lien social et la nécessité de créer des réseaux d'entraide et de lieux de rencontre locaux.

36370.00 Subventions aux personnes physiques

On constate une baisse régulière des demandes de subventions dentaires.

39300.00 Frais administratifs et d'exploitations

L'augmentation du loyer est une conséquence de la renégociation du bail du bâtiment de St-Maurice 4 et de la nouvelle répartition de la charge entre les services de la santé.

11. Education

Accueil de l'enfance

Année marquée fortement par la crise sanitaire. On le constate dans la baisse des recettes, liées notamment au premier confinement, du 17 mars au 17 juin 2020. L'ensemble des structures communales sont restées, sur le principe, ouvertes, mais l'accès a été réservé aux familles prioritaires.

Pour les familles dont le secteur d'activité professionnelle a été fermé d'autorité par la Confédération ou le canton, la fréquentation des enfants inscrits en structure d'accueil est facultative, et seules les présences effectives ont été facturées aux parents. Il en est allé de même lorsque les prestations ne pouvaient pas être fournies aux familles, en cas de fermeture de structure d'accueil par le Service cantonal de la santé publique ou la mise en quarantaine de tout ou partie des collaborateurs et collaboratrices.

Dans ce cadre et conformément aux directives cantonales, seules les prestations effectives ont été facturées aux parents. Les participations du fonds cantonal et des communes de domicile sont en revanche restées conformes à la facturation habituelle.

Un financement particulier par la Confédération a été mis en place pour compenser les pertes financières qui en ont découlé pour les structures privées subventionnées (1/3 à charge de la Confédération, 2/3 à charge des cantons). Les procédures sont en cours (dans le cadre de la loi Covid révisée soumise en votation populaire en juin 2021) pour que les structures publiques puissent bénéficier d'aide au même titre que les structures privées. Ces éléments ne sont donc pas intégrés dans les comptes 2020. Le manque de facturation est évalué à environ 500'000 francs. Le cas échéant, la compensation rétroactive sera néanmoins ajustée en fonction des APG versées et des charges d'exploitations qui n'auront pas été engagées.

100 places d'accueil parascolaire ont été ouvertes en 2020, conformément au plan d'équipement 2015 -2020. La demande continue à croître et l'ouverture de places chaque année depuis 2012 a participé à contenir le volume de la demande. Un prochain plan d'équipement devra être mis en œuvre, en lien avec la législation cantonale en cours d'élaboration, qui devra fixer des objectifs en termes de taux de couverture. Ces derniers étant désormais régionaux et plus communaux. Une marge de manœuvre existe pour un financement cantonal d'éventuelles prochaines places créées sur le territoire communal.

L'école à journée continue est une voie qui permettra de répondre adéquatement aux besoins. La Ville est candidate pour la phase pilote, l'appel à projet sera ouvert en septembre 2021 pour une mise en œuvre à la rentrée 2023.

131.01 Service administratif de l'accueil de l'enfance

30 Charges de personnel

Les transferts de personnel mentionnés dans les commentaires sont une correction de l'imputation des deux postes de coordinatrices. Il ne s'agit pas d'un retrait de personnel du terrain, mais bien du remplacement de deux postes dans le service administratif faussement imputés aux structures de terrain.

La création d'environ 100 places d'accueil supplémentaires en 2020 a généré l'engagement de 3 EPT pour les places d'accueil de midi « les 12 », et 3.1 EPT pour les places de cycle 1.

36 Subventions aux associations à but non lucratif

Subvention aux Villas Yoyo – Des relations entre les structures subventionnées et le service de la famille existent et sont développées.

Certaines subventions, directement liées à des prestations, n'ont pas été versées complètement lorsque les activités n'ont pas pu avoir lieu.

131.04 Accueil parascolaire

30 Charges de personnel

Précision sur le commentaire en page 123 : les comptes ne présentent pas les 196'000.- de crédit supplémentaire accordé par le Conseil communal pour l'ouverture de places. Dès lors, en tenant compte de ce crédit complémentaire, l'amélioration par rapport au budget se monte à environ 150'000 francs.

La mécanique est valable pour la rubrique BSM et les contributions communales qui ne présentent pas les crédits complémentaires accordés.

L'ensemble des crédits complémentaires présentés en page 36, sont liés aux places d'accueil créées en cours d'années conformément au plan d'équipement 2015-2020 qui avait été soumis au Conseil général.

Ecoles

Le COVID n'a eu finalement que peu d'impact sur les résultats globaux de l'éorén. Cependant, un travail administratif conséquent a été nécessaire en lien avec le volume important des remplacements et les démarches administratives relatives.

On mentionnera que les charges de personnel (notamment les remplacements) en lien avec le Covid représentent un surcoût pour l'éorén d'environ 779'000 francs, auquel il faut déduire le 45% pris en charge par le canton, soit un surcoût de 430'000 francs. D'autres éléments en lien avec les concepts de protections (désinfectants, etc.) ont été compensés par la baisse du nombre d'activités hors-cadres (camps, culture, etc.). Ces éléments de « non dépense » (annulation des activités) représentent un montant de l'ordre 846'000 francs et compensent donc les surcoûts en lien avec le COVID.

Le résultat comptable de l'exercice pour l'éorén présente une amélioration de 516'000 francs par rapport au budget 2020.

La maternité reste le principal motif de remplacement. En cas de maladie, l'éorén a choisi le système de l'auto-assurance. Ce choix semble pertinent en termes financiers, notamment en lien avec l'obligation de remplacement dès le premier jour, mais aussi en comparaison avec d'autres cercles.

Le plan financier et des tâches permetts d'avoir une vue large à horizon 2025 des activités de l'éorén. Ce document sera transmis aux commissaires pour information. On mentionnera notamment l'engagement des communes membres pour un montant de plus de 82'000'000 francs pour les investissements dans les infrastructures scolaires du cercle d'ici 2023.

Les commissaires s'interrogent sur le fait que le Canton prenne des décisions ayant un impact important sur les communes sans consultations systématiques des communes ou des directions scolaires.

132.01 Enseignement obligatoire

36120.00 Dédomm. communes et synd. intercommunaux

L'année 2020 correspond à la première année où la péréquation intercommunale des charges est effective. La part supplémentaire de la péréquation scolaire est imputée dans les comptes de l'entité de gestion 103.02 Impôts sous les rubriques 36228.01 et 36228.04

La différence entre le budget et les comptes est en partie due à la difficulté de synchronisation entre les processus budgétaires parallèles de l'éorén et de la Ville. Pour l'élaboration du budget 2020, la Ville a utilisé des chiffres provisoires.

On mentionnera encore l'augmentation des dédommagements versés par l'éorén pour l'utilisation des bâtiments scolaires. Ces recettes (5.7 mio) sont comptabilisées dans les comptes de la Gérance et sont en augmentation de l'ordre de 200'000 francs par rapport à 2019.

13. Sports

Remarques générales

Le service a été fortement impactées par le COVID, notamment par la fermeture des infrastructures et l'impossibilité des clubs de pratiquer. Le résultat financier global est impacté par les baisses de recettes aux piscines et aux patinoires notamment et ne compensent pas la diminution des charges en lien avec l'annulation de manifestations et activités. De même, les mesures urgentes prises par le Conseil communal (rapport 20-015 du 20 avril 2020) pour soulager les acteurs locaux ont entraîné une perte de 328'000 de loyers non perçus.

L'impact financier pour le tissu associatif est important, notamment par la perte des possibilités de financements (FDV, publics, manifestations, etc.). Plusieurs demandes d'aides ont été adressées au service. De plus, la mise en place de programme de protection sanitaire a été une charge lourde pour les clubs lors de la période d'ouverture durant l'été. La communication des possibilités d'aides via le canton ou la Confédération n'a pas toujours été bien comprise/reçue par les clubs. Le service des Sports a régulièrement dû réorienter les clubs vers les bonnes adresses.

Les camps multisports d'été et d'octobre ont pu être maintenus, avec succès. Seuls ceux de printemps ont été annulés. Par contre, les cours ont subi plus fortement les mesures sanitaires et ont dû, pour la plupart, être annulés.

Plusieurs membres du personnel ont été touchés par le COVID, heureusement sans conséquences supplémentaires.

Le personnel qui ne pouvait plus exercer sa fonction habituelle (accueil des personnes à la piscine par exemple) a pu être réaffecté pour la Hotline COVID ou à d'autres tâches d'entretien.

En matière d'investissement, la mise en place du « Pumptrack » à Puits-Godet était prévue au budget dans le montant de 200'000 francs inscrits à la planification financière pour l'assainissement des places de sports. La rénovation du terrain multisports au quai Robert-Comtesse a quant à lui été reporté en lien avec le projet UNIHUB.

La question du coût du remplacement de la moquette de l'espace Gilbert Facchinetti et des rénovations en général est soulevée. Il convient de préciser que cette intervention contient le retrait de l'ancienne moquette, la réfection de la planéité du sol, et la mise en place de la moquette adaptée à l'utilisation spécifique du lieu (résistante et facile à nettoyer).

Les entretiens réalisés par le personnel durant la crise COVID n'a pas un impact significatif sur les montants d'investissement engagés.

142.02 Promotions et manifestations

42400.02 Prestations de services pour tiers

Les jetons de présence du personnel du Conseil d'administration d'ello sont imputés au service des sports pour des questions de calcul de TVA. Ce montant est transféré à la Chancellerie (où est centralisé le versement des autres jetons de présences) via une imputation interne (39100.00), n'engendrant ainsi pas de conséquence financière pour le Service.

143.02 Maison de vacances Cité-Joie

Le projet de réhabilitation du secteur dans une zone d'activité avait été soumis à la Ville il y a quelques années. Cependant aucun arrangement financier n'a pu être trouvé et la commune de Nendaz n'a pas donné suite.

La question de la rénovation du bâtiment va se poser avec en question de fond la pertinence pour la Ville de conserver dans son patrimoine un tel établissement, d'autant qu'il est peu utilisé par des Neuchâtelois-es.

Il existe cependant un avenant au contrat de gestion qui octroie un tarif préférentiel pour les écoles neuchâteloises. Malheureusement, aucune incitation n'est faite aux écoles pour utiliser les infrastructures en mains communales et cantonales.

Patinoires

145.00 Patinoires

Les différentes pistes présentées dans le rapport d'information 20-018 pour améliorer l'attractivité des patinoires n'ont pas pu être mis en œuvre en 2020, à cause de la pandémie.

Il est rappelé que dans ce cadre, le syndicat intercommunal a priorisé la pratique du sport par rapport à l'organisation de manifestations culturelles.

Rapport de la Sous-commission financière V

(Culture, intégration et cohésion sociale)

La sous-commission financière V, composée de Mme Alice Dudle, de Mme Isabelle Mellana Tschoumy et de Mme Charlotte Grosjean (en remplacement de M. Benoît Zumsteg), s'est réunie le 28 mai 2021 en présence de M. Thomas Facchinetti, Conseiller communal, directeur des services concernés pour examiner les comptes 2020. Ont également participé à cette séance les responsables des services suivants : Mme Gaëlle Métrailler (culture), M. Sylvain Ghirardi (cohésion sociale), M. Frédéric Richter (Action sociale), Mme Marianne de Reynier Nevsky (Médiation culturelle), Mme Antonia Nessi, Mme Chantal Lafontant Vallotton et M. Yvan Brigadoi (Musée d'art et d'histoire), M. Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), M. Yann Laville (Musée d'ethnographie), M. Blaise Mulhauser (Jardin botanique) ainsi que Mme Annick Schneider (secrétaire de direction) et Mme Floriane Mamie, (secrétaire générale).

Rapporteure de la sous-commission : Mme Mellana Tschoumy

06. Action sociale

110 Guichet social régional

De manière générale, la crise COVID n'a pas encore eu d'impact sur la facture sociale. Les effets se verront dans les années à venir, une fois les mesures de soutien arrivées à terme (RHT, chômage). Une forte augmentation (+20%) est prévisible selon les analyses de la CSIAS au niveau national. A la question de savoir si une estimation chiffrée cantonale était disponible, il est répondu aux commissaires qu'il est encore trop tôt pour le savoir, le budget des prestations sociales étant entre les mains du canton. Un effort notable a été fourni par le personnel afin de maintenir les prestations à distance pendant la fermeture des guichets au printemps. Le secteur reste sous forte pression, avec des réformes permanentes dont le rythme n'est pas dicté par les communes.

On relève que le contrôle interne existant doit être renforcé.

30 Charges de personnel

La diminution est due à une baisse liée à des modulations du temps de travail ainsi qu'à un 10% vacant encore non repourvu.

36 Charges de transfert

36110.00 Dédommagements cantons et concordats

La différence (amélioration de 492'387.59 francs pour le 36110.00 et de 393'459.91 francs pour le 36110.01) s'explique par une baisse générale de la facture sociale. Globalement, le nombre de dossiers diminue mais ils se complexifient avec également une diversification de la population qui a recours à l'aide sociale.

36360.00 Subventions aux orga. privés à but non lucratif

Une subvention complémentaire de 30'000 francs a été octroyée aux Ateliers Phénix pour répondre aux enjeux de l'insertion socio-professionnelle des personnes en situation de précarité par une décision du Conseil communal du 30.03.2020.

111 Service de l'aide sociale

Les processus de travail du service de l'aide sociale ont été fortement impactés par la crise COVID, ce qui a demandé des efforts d'adaptations aussi bien des bénéficiaires que des professionnel-le-s. Ces derniers ont notamment dû faire face à de nombreuses questions de la part d'indépendant-e-s en difficulté. Ils ont également participé à des distributions de nourriture et de bons repas.

31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.

31332.00 Contrat de prestation informatique

L'augmentation de charges de 60'000.00 est due à une imputation interne des frais informatiques.

12. Culture et intégration

133 Culture, délégué(e) à la culture

En début 2020, le rapport d'information du Conseil communal sur la politique culturelle, largement approuvé par le Conseil général et établi en concertation avec les communes parties à la fusion avec Neuchâtel, a été fort bien accueilli par les milieux culturels. La gestion de la crise COVID et les soutiens octroyés aux acteurs et actrices culturel-le-s ont été les éléments marquants du reste de l'année.

133.01 Aides culturelles

36340.00 Subventions aux entreprises publiques

Bibliothèque publique universitaire (BPUN)

La BPUN est une fondation qui apparaît dans les comptes de la culture. Les 2/3 de ses revenus viennent de la Ville et le tiers restant du Canton. Le patrimoine documentaire appartient à la ville. Avec une moyenne de 100'000 passages par année, la BPUN est l'institution culturelle la plus fréquentée du canton. Ses prestations ont dû être réinventées en raison du COVID avec notamment des envois par la poste et un système de *click & collect*. Les chercheur-euse-s ont pu continuer de fréquenter la bibliothèque durant la fermeture.

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

En lien avec la crise COVID, le service de la culture s'est mobilisé pour soutenir le réseau culturel. Les subventions régulières ont été maintenues. Elles sont toutes listées dans le rapport de gestion. L'augmentation est due à des soutiens octroyés au niveau des subventions ponctuelles en lien avec la pandémie. Au niveau du processus, ces subventions ponctuelles sont étudiées et préavisées par une commission interne. De plus, la commission consultative de la culture, espace d'expression et d'échanges entre acteurs culturels et autorités, se réunit trois à quatre fois par an.

134 Service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles

134.01 Case à chocs

En raison de la pandémie, 120 événements sur 179 ont dû être annulés. L'infrastructure a également accueilli des résidences d'artistes. Durant la fermeture, le personnel a été réaffecté à d'autres postes, notamment la hotline COVID. En 2021, une subvention de 200'000.00 francs a été octroyée pour le projet de transformation dans le cadre des aides COVID culture de la Confédération et du Canton.

30 Charges de personnel

L'augmentation est due à deux situations de congé maternité qui ont fait l'objet de remplacements (CDD).

39 Imputations internes

39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Ce loyer n'avait pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget.

134.02 Bibliothèque-Ludothèque Pestalozzi

A partir de 2021, cette entité est rattachée au service de la culture qui gère désormais également les bibliothèques de Corcelles-Cormondrèche et Peseux. En lien avec la crise, globalement, la fréquentation des bibliothèques était en augmentation sur les jours d'ouverture. Le service de « lots surprises » mis en place en mai 2020 a rencontré un tel succès qu'il a été maintenu après la réouverture.

La bibliothèque se trouve actuellement dans des locaux petits et inadaptés, ce qui est particulièrement problématique étant donné l'augmentation de l'intérêt du public pour cette prestation depuis la gratuité qui est en vigueur depuis début 2021. Ce sera un sujet important des prochaines années notamment avec le projet de rénovation du Collège latin. Un crédit d'investissement a été octroyé par le Conseil général pour le concours d'architecture du Collège latin.

30 Charges de personnel

L'augmentation est due à la situation sanitaire. En temps normal, la bibliothèque peut compter sur l'appui de bénévoles qui n'ont pas pu reprendre leur activité. Le personnel qui a également dû se réinventer a ainsi réalisé des heures supplémentaires.

134.04 Culture et Intégration

31300.01 Prestations de service de tiers

En raison de la pandémie, la réception d'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire communal, prévue en juin 2020, a été annulée. La seconde, qui était prévue en décembre 2020 n'a pas non plus pu se dérouler ordinairement. En lieu et place, les nouveaux habitants ont reçu des bons dans les commerces locaux ainsi que des bons d'entrée dans les musées de la ville (crédit supplémentaire du Conseil communal de 61'300.- francs).

134.05 Mesures d'intégration professionnelle

30 Charges de personnel

Fin 2019, l'Etat a réduit le nombre de places au semestre de motivation (SEMO) (-16 places). Hormis la réduction d'un EPT suite à un départ volontaire, l'effectif du personnel a été maintenu pour conserver les compétences en prévision de l'augmentation prévisible des demandes de mesures d'intégration professionnelles en faveur des jeunes. En cours d'année, de nouvelles places ont d'ailleurs été demandées par le Canton. De plus, un nouveau partenariat important avec l'AI a été mis en place. Le service a ainsi pu conserver intacte sa capacité de réponse compétente aux demandes d'intégration professionnelle. Durant le confinement, l'accompagnement des jeunes s'est fait à distance.

Pour le programme bâtiment, une fermeture de trois mois a été ordonnée.

134.06 Actions jeunesse

A l'exception de la période mars-mai 2020, des efforts particuliers ont été consentis pour permettre au Conseil des jeunes et au Parlement des jeunes de tenir leurs séances plénières, de même que leurs commissions thématiques, dans le respect des règles sanitaires à observer. La Case à Choc a prêté ses locaux afin de faciliter la tenue de leurs séances.

39 Imputations internes

39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Le Parlement des jeunes a pu investir de nouveaux locaux (rue du Rocher 7) mieux adaptés à ses activités et à celles des associations qui lui sont affiliées que ceux dont il disposait au Faubourg de l'Hôpital 9. Ce changement a également permis une réduction de la charge locative de l'ordre de 7'000.00 francs.

134.08 Temple du Bas / salle de musique

30 Charges de personnel

La pandémie a entraîné un retard d'un semestre dans les travaux de rénovation/assainissement, ce qui explique la baisse des charges de personnel. Les travaux ont néanmoins pu être terminés au mois de mars 2021, sans le moindre dépassement du budget d'investissement alloué par le Conseil général en octobre 2016, d'un montant de 6'426'000- francs.

137 Musée d'art et d'histoire

137.00 Musée d'art et d'histoire

La période de fermeture de 90 jours s'est traduite par une chute des visites de 30%. Elle a été mise à profit pour préparer les collections en vue de leur déménagement et d'offrir des formations aux employés qui n'étaient plus occupés à l'accueil des visiteurs. Elle a été également l'occasion d'intensifier le virage numérique avec la mise en ligne de collections et le développement de capsules vidéo. Vu le manque d'annonceurs, la SGA a mis à disposition des grandes surfaces d'affichage qui ont été utilisées par le musée pour l'exposition « Flora Neocomensis » pendant la période de réouverture. L'exposition « Choc ! Suchard fait sa pub » a dû être fermée peu après son inauguration. Il est important de noter que l'exposition a eu un franc succès malgré le peu de temps où elle a été ouverte.

138 Muséum d'histoire naturelle

138.00 Muséum d'histoire naturelle

Le COVID a eu, à l'instar des autres musées, un impact sur la fréquentation. L'exposition « Sauvage » a été ouverte seulement 8 jours en 2020 (dates initialement prévues : 8.11.20 au 29.08.21). Durant la fermeture, le muséum a proposé un kit d'exposition à l'emporter et a été très actif sur les réseaux sociaux. Ce repositionnement forcé aura été l'occasion de participer au débat sur la place et l'importance de la culture dans nos sociétés.

139 Musée d'ethnographie

139.00 Musée d'ethnographie

Suite à sa rénovation, la Black Box a été rouverte juste avant la première période de fermeture. L'exposition « le mal du voyage » a rencontré un gros succès dans la presse et auprès du public. Le temps de fermeture a été utilisé pour de la gestion des collections (inventaire, préparation de catalogues, etc.) et à la recherche de nouveaux partenariats (p.ex avec la Case à Choc et l'organisation d'un concert dans le parc).

La *Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte* (SKKG) a octroyé un soutien important au musée de 150'000 francs (pour 2021 et 2022), ce qui a permis de réaliser une exposition dans le parc autour de photographies d'Henri Brand.

39 Imputations internes

39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Les frais ont été mal évalués par le service des bâtiments.

140 Jardin botanique

140.00 Jardin botanique

Le Jardin a été fermé durant le premier confinement. L'exposition sur les plantes médicinales a dû être reportée de 2 mois. Un cabanon d'accueil des visiteurs a été installé pour superviser la fréquentation du jardin. Il est prévu de maintenir ce cabanon à futur et d'exploiter les statistiques fournies par les visiteurs pour améliorer la qualité de l'accueil et des manifestations.

Le prix de la société suisse de pédologie 2020 a été octroyé au Jardin botanique pour son exposition sur les sols. En raison de la pandémie, le montant de 2'000.- francs n'a pas pu être versé en 2020, il le sera en 2021.

Une nouvelle convention avec l'Université de Neuchâtel a pu être maintenue pour une nouvelle période de 4 ans après d'intenses négociations. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2022 et générera des modifications au niveau des finances. Le changement majeur sera la reprise de tout le système informatique par la Ville/SIEN. Cette nouvelle convention assure le maintien d'une autre convention, avec la Fondation du Jardin botanique, et un financement annuel de 80'000 francs durant 4 ans dès 2022.

30 Charges de personnel

Plusieurs charges ont diminué en lien avec l'annulation de certains événements (30300.09 ; 31320.00 ; 31400.00).

42 Taxes

Malgré la fermeture du JBN durant trois mois, les ventes ont été excellentes, plus élevées que prévues.

136.00 Service de médiation culturelle

Avec la fermeture des institutions culturelles, la mission-même du Service a temporairement perdu de sa substance. Là aussi, on notera un virage numérique important, avec la mise en ligne d'une série de vidéos « vacances à la maison » ainsi qu'un jeu d'interprétation de photos. Cette période a également permis la réalisation de supports pédagogiques. La réouverture a été compliquée vu le nombre de contraintes. Les écoles ont pu être accueillies du moment où elles ne prenaient pas les transports publics. Un tiers des visites habituelles ont pu avoir lieu, ainsi que la moitié des ateliers.

Un accord-cadre signé en 2016 entre l'université de Neuchâtel et la Ville a consolidé plus d'une vingtaine de projets de collaboration et de partenariats, dont une grande partie avec les musées (p. ex la collaboration entre le MEN et la HE Arc Conservation).

Rapport de la Sous-commission financière VI

(Corcelles-Cormondèche, Peseux, Valangin)

La sous-commission financière VI, composée de Mmes Patricia Borloz et Johanna Lott Fischer et de M. Pierre-Yves Jeannin, s'est réunie le 2 juin 2021 en présence de M. Didier Boillat, chef du DTASF, Monsieur Gérard Blandenier, chef du service des finances et M. Samuel Monbaron, secrétaire général du DTASF, pour examiner les comptes 2020. Ont également participé à cette séance : pour Corcelles-Cormondèche : Mme Audrey Petignat (anciennement administratrice adjointe à la commune de Corcelles-Cormondèche) ; pour Peseux : M. Thierry Daenzer (anciennement administrateur communal) ; pour Valangin : M. Alex Valladares (anciennement administrateur communal).

Mme Johanna Lott Fischer est désignée rapporteure de la sous-commission.

Remarques générales

Les commissaires regrettent l'absence de l'administrateur communal de Corcelles-Cormondèche qui est récemment parti en retraite.

Le rapport des comptes et le rapport de révision de la commune de Corcelles-Cormondèche sont considérés par les commissaires comme exemplaires de par leur clarté et ces derniers incitent le Conseil communal à s'en inspirer.

Après analyse des rapports et suite aux réponses reçues, la sous-commission VI recommande d'accepter les rapports présentés (comptes des 3 communes et rapport 21-019) et les arrêtés y relatifs.

Les Commissaires tiennent à remercier tous les intervenants pour leur présence et pour les réponses à nos questions, ainsi que le secrétaire général pour son aide logistique.

Corcelles-Cormondrèche, Peseux, Valangin

Corcelles-Cormondrèche

Le budget prévoyait un déficit et la Commune boucle finalement avec un bénéfice. En résumé, le bénéfice s'explique par les éléments suivants : premièrement les réévaluations de terrains pour 1.3 millions francs qui impactent le compte de résultat et secondement des recettes fiscales supérieures de 500'000 francs par rapport au budget, dont plus de 320'000.- sont dus à la dissolution d'une provision constituée au bouclage 2019 en vue de l'impact de la situation sanitaire sur les revenus fiscaux.

En tout, 3 provisions ont été dissoutes en 2020 (impôts COVID pour 320'000.- francs, heures supplémentaires direction administrative et accueil pour 160'000.- francs).

Concernant les réévaluations, les explications suivantes sont données. Le fait qu'il y ait des réévaluations du patrimoine financier est obligatoire dans le cadre d'une fusion selon MCH2. Les critères retenus étaient ceux appliqués par la Ville de Neuchâtel selon le règlement d'application du règlement communal sur les finances. Pour les actions et participations, les communes ne fonctionnaient pas de la même manière et des règles communes ont été définies.

Dans la commune fusionnée, les immeubles au patrimoine financier seront réévalués tous les 5 ans, pour la prochaine fois en 2022. Les participations dans des sociétés sont réévaluées chaque année en fonction des fonds propres desdites sociétés. Pour ce qui est du patrimoine administratif, la réévaluation est faite tous les 20 ans.

L'exemption de loyers du centre médical de la côte est justifiée par le fait que les cabinets médicaux ont été fermés dans la première phase du COVID au printemps 2020.

Concernant le chaudron magique (accueil parascolaire), en 2020, il y a eu beaucoup moins de facturation en lien avec la pandémie. Cette structure a été communalisée en 2010-2011. A présent, la structure d'accueil est intégrée au sein du service de la famille. La cuisine communale livre des structures communales et parascolaires à Peseux et à Neuchâtel, au CMC (Centre médical de la Côte) et aux enseignant-e-s afin de couvrir au mieux ses coûts de fonctionnement. A une question des commissaires sur une potentielle concurrence à des structures privées, il est répondu que les

salaires communaux sont plus hauts que ceux de la branche et que le label fourchette verte qui impose des produits frais et de qualité ne permettent pas de concurrencer les structures privées sur les prix.

En p. 7 du rapport, les commissaires demandent si les 1'106'711.- francs correspondent aux crédits accordés dans le cadre des travaux relatif au nouveau plan d'aménagement local (PAL).

Il est répondu que concernant les projets d'aménagement, les communes de Peseux et Corcelles-Cormondrèche ont avancé les travaux de préparation de leur plan d'aménagement local (PAL) afin de maîtriser au mieux l'évolution future de l'aménagement du territoire communal. Ces PAL, pour Corcelles-Cormondrèche au stade d'avant-projet, pour Peseux au stade de projet de territoire, ont été remis aux nouvelles autorités et vont simplifier la suite des travaux pour l'établissement du PAL définitif de la nouvelle commune. Ces projets ont eu des impacts financiers importants (heures de travail, travaux de mandataires externes et multiples séances de validation avec le canton).

142 Immobilisations incorporelles (bilan)

L'écart de presque 800'000.- francs est dû aux études payées par le crédit d'investissement. Il s'agit de prélèvement à la réserve des taxes d'équipement en 291001.

Concernant le service intercommunal d'archivage, il est précisé que la Ville de Neuchâtel n'en fait pas partie et que l'archivage des communes fusionnées est en cours de reprise par l'archiviste communal.

Le syndicat intercommunal CANEP sera en principe dissout et un contrat de mandat est actuellement en discussion avec Milvignes pour le remplacer.

Au sujet du centre de distribution du gaz, il est précisé qu'il ne s'agit pas d'un syndicat, mais d'un centre d'achat du gaz géré par Peseux pour Corcelles-Cormondrèche et Peseux. Il est prévu que Viteos reprenne les réseaux d'énergie des anciennes communes fusionnées.

57 Aide sociale et domaine de l'asile

36 Charges de transfert

36110.05 Aide matérielle

En p. 20 des comptes 2020, les charges de transfert concernant l'aide matérielle sont en baisse suite aux bons résultats de la politique cantonale de réinsertion.

79 Aménagement du territoire

Dans la partie concernant l'aménagement du territoire, en p. 28 des comptes, les augmentations importantes s'expliquent comme suit : beaucoup de gros dossiers ainsi que de nombreuses demandes de permis de construire ont généré de nombreuses oppositions avec pour conséquence que les émoluments de permis de construire n'ont pas encore été facturés.

300000.00 Jetons de présence CG et commissions

L'écart est principalement expliqué par les heures passées par le chef de dicastère de l'aménagement du territoire au suivi des grands projets ainsi que par le travail de la Commission « Aménagement et mobilité ». Cet élément est à mettre en lien avec la volonté politique de faire avancer le PAL.

31320.03 Prestations de spécialistes externes

Il s'agit des frais des bureaux mandatés dans les différents projets.

48 Revenus extraordinaires

48300.00 Revenus divers extraordinaires

En p. 33, les 320'000.- francs de revenus extraordinaires concernent la dissolution de la provision mentionnée ci-dessus jugée non conforme par le service des communes.

Enfin concernant le COVID, il est rappelé que le Conseil communal a bénéficié des travaux de l'OCRg et a pu bénéficier de la hotline de la Ville de Neuchâtel.

Rapport 21-019 concernant une demande de crédit complémentaire pour la rénovation du bâtiment Croix 4 à Corcelles

En p.3, concernant les charges supplémentaires, il est précisé qu'en novembre 2020, le Conseil communal n'avait pas connaissance d'autres dépassements. Il s'est avéré a posteriori que d'autres factures sont arrivées à la nouvelle commune. Elles ont été passées dans les comptes de Corcelles-Cormondrèche tant que cela était possible et un montant de 115'000.- francs a été prélevé dans le fonds de l'énergie. Le but a été de passer le maximum de ces coûts dans les comptes de la commune de Corcelles-Cormondrèche. Une somme de 205'394 francs a été imputée en 2021 à un compte d'investissement auprès de la nouvelle Commune fusionnée.

Des séances ont eu lieu entre les services de la Ville de Neuchâtel, les techniciens de la commune de Corcelles-Cormondrèche et l'architecte en charge du projet pour comprendre ce qui s'est passé. Le contrôle des finances de la ville a également analysé la situation et posé de nombreuses questions. L'historique a ainsi pu être plus ou moins reconstitué pour émettre le rapport qui est soumis à la commission financière et au Conseil général.

Parmi les causes de dépassement mentionnées, sont rappelées l'agrandissement de l'installation solaire, l'amélioration du chauffage, l'étude du regroupement en consommation propre, etc. Beaucoup d'améliorations ont été réalisées en termes d'efficacité énergétique.

Lors de la première évaluation de ce projet, l'architecte mandaté l'avait chiffré à 1.3 millions de francs. Le chef de dicastère de l'époque avait réduit certains postes (pas toutes les fenêtres changées, etc.) afin de le faire rentrer dans les coûts prévus.

Les commissaires sont surpris du manque de visibilité des coûts qui restaient à couvrir lors du pointage de novembre 2020. Ils trouvent cela un peu inquiétant car ni les mandataires, ni l'administration, ni le Conseil communal ne semblent avoir eu la maîtrise de la situation.

Concernant les fenêtres, les plus grandes ont été changées afin de réaliser les optimisations énergétiques les plus efficaces tout en minimisant les coûts.

L'assainissement de ce bâtiment était un projet important de la commune. Il y avait eu auparavant un autre projet envisagé avec la création de deux salles de gymnastique dont le montant prévisionnel était beaucoup plus élevé.

Concernant le toit, il a été modifié pour revenir à son aspect historique. Ajoutons qu'un ascenseur est maintenant disponibles pour les personnes à mobilité réduite, ce qui est important pour un bâtiment abritant la salle de spectacle.

D. Boillat note qu'hormis ce projet, les autres projets communaux n'avaient pas de dépassement.

Les commissaires notent les avantages de ce projet, l'assainissement énergétique et la pose de panneaux solaires supplémentaires étant un vrai plus. Ils notent également l'ensemble des contrôles effectués par les nouvelles autorités afin de vérifier la véracité de toutes les factures. Ils relèvent au final que le controlling semble avoir été suffisamment fouillé pour garantir qu'aucune malversation notable n'est la cause de ce dépassement et ils finissent donc par recommander l'adoption du rapport.

Peseux

La commune de Peseux a vu une importante baisse de recettes fiscales en 2020 de l'ordre d'1 million de francs. Les heures supplémentaires ont également eu un impact important. Les réévaluations ont fait l'objet d'un jeu à somme nulle pour le patrimoine financier, voire en défaveur de la commune pour le Fonds Fornachon. Les comptes communaux sont donc un peu plus déficitaires que prévu, principalement en raison des éléments explicités ci-avant.

L'action COVID urgente, décidée par le Conseil général en cours d'année, impacte quant à elle de 410'000.- francs les comptes communaux.

En résumé, les comptes correspondent en substance au budget, déduction faite de la baisse des recettes fiscales (sans tenir compte des charges supplémentaires).

Concernant les réévaluations, l'unification de la méthode de calcul a eu un impact, certaines réévaluations n'ayant pas été faites depuis plusieurs années. A titre d'exemple, les participations avaient été réévaluées pour la dernière fois en 2017. Le patrimoine financier reste assez équilibré entre dévaluations et réévaluations. Pour rappel, les règles relatives à la réévaluation sont imposées par le LFinEc.

Les commissaires relèvent les avantages d'avoir tout réévalué avec une méthode unique.

La réserve conjoncturelle (4 mio) n'a pas été utilisée pour compenser la baisse d'impôts, sachant que finalement cela n'aurait rien changé pour la nouvelle commune. De même, la réserve liée à la réévaluation du PF n'a pas été utilisée pour corriger la valeur des actifs du Fonds Fornachon (252'000.-) lors de leur transfert à la Fondation Fornachon.

Concernant les réserves, elles seront consolidées dans le bilan de la nouvelle commune.

Concernant le fonds Fornachon (FOF), il est mentionné que l'intégration des comptes du FOF dans la commune avait généré une différence de 250'000.- francs entre la valeur des actifs et la valeur de la fortune du FOF. Ce montant s'explique par l'annulation des comptes courants respectifs de la commune et du FOF, quand ce dernier a été intégré dans la comptabilité de la commune. En p. 2 du bilan, nous retrouvons les 3 immeubles et la vigne du FOF pour 3.3 millions de francs, en page 5 la réserve liée à la réévaluation du PF du FOF pour 1.35 mio et en p. 6, les 1.7 mio en fortune net du FOF.

En résumé, le décompte s'établit comme suit :

1080 006	Vignes Fonds Fornachon		26'229.00
1084 010	Ernest-Roulet 11		1'622'570.00
1084 011	Grand'Rue 22-24		510'000.00
1084 012	Grand'Rue 45		1'142'150.00
2960 001	Réserve liée à la réévaluation du PF FOF		<u>-1'366'244.35</u>
	Actifs nets du Fonds Fornachon		1'934'704.65
2999 001	Fortune du Fonds Fornachon		<u>-1'682'060.80</u>
	Découvert de la fortune par rapport à la val. Immobilisations		252'643.85
	Liquidation		
96300.34110.01	Perte sur val. Immeuble FF par rapport à la fortune FF		252'642.85
1456 000	Fondation Fornachon		1.00

Au niveau du compte d'exploitation du FOF, 100'000 francs étaient prévus dans le compte « 96330.31310.01 Projets divers » pour aménager le Parc Boubin, mais les travaux n'ont pas été réalisés. La somme non-utilisée a donc été versée dans la caisse communale pour l'embellissement de la localité, ce qui explique un versement total de 100'884.61 francs en lieu et place des 15'575 francs prévus au budget (compte « 96330.39900.01 Virement embellissement localité » et page 14 dans le compte d'exploitation de la commune, compte « 34100.49900.01 »).

Les commissaires relèvent que le rapport de gestion des dicastères qui était remis les années précédentes n'a pas été fait pour l'année 2020, ce qui est dommage, en particulier en termes d'archives.

Il est répondu qu'initialement, il était prévu de réaliser un seul rapport pour les quatre communes, ce qui ne nécessitait pas de maintenir la présentation habituelle des rapports par service. Ultérieurement, il a été décidé que chaque commune présenterait ses comptes et il était trop tard pour engager le travail de rédaction des rapports, qui doit se préparer bien en amont.

108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier (bilan condensé)

En p. 1 du bilan condensé, les grandes différences de montants sont liées aux réévaluations, il n'y a pas eu d'échanges entre PF et PA.

1452 Participations aux entreprises publiques (bilan détaillé)

En p. 3 du bilan, la variation des participations à la Société immobilière des patinoires est due à sa prise en compte, ce qui n'avait pas été le cas précédemment.

2005 Comptes courants internes (bilan détaillé)

Le Fonds scolaire est alimenté par la fête de la jeunesse et par la commune et sert à financer des camps pour les écoles enfantines et primaires ainsi que différentes actions comme la torrée, etc. Pour rappel, l'article 13, alinéa 2 de la convention de fusion précise que : «..., les commissions institutionnelles « sports-culture-loisir » ainsi que « animation scolaires » existantes dans les communes au moment de la fusion sont maintenues ».

01100 Conseil général

31 Biens, services et charges d'expl.

31051.00 Frais de réception (autres)

Les frais de réception plus élevés que prévu malgré le COVID s'expliquent par le fait que beaucoup de séances ont été faites avec des repas livrés, en particulier pour les séances relatives à la fusion dont une partie avait lieu à Peseux.

31320.02 Expertise des comptes

Les commissaires indiquent que les 32'000.- francs d'expertise des comptes paraissent élevés en rapport aux coûts de ceux en Ville de Neuchâtel. Il est répondu qu'il y a dans ce compte des frais pour 2019 et seuls 19'600.- francs concernent la révision 2020.

001200 Conseil communal

30 Charges de personnel

30000.04 Vacation du Conseil Communal

L'écart est principalement expliqué par les primes de départ des conseillers communaux d'un montant de 750.- / année de fonction, par conseiller communal.

Concernant les imputations internes, il est précisé que les salaires des techniciens sont refacturés en interne aux services utilisateurs.

49000 Santé publique, autres

36 Charges de transfert

36120.10 Service sanitaire

Il est précisé que la population de la commune n'a pas augmenté et que l'écart est dû au coût des ambulances qui a lui augmenté (situation COVID, besoin d'une ambulance supplémentaire car temps de désinfection entre deux prises en charge beaucoup plus important).

02200.30990.00+ 61500.30990.00 Autres charges de personnel

Une provision d'environ 100'000.- a été faite pour deux cas litigieux/maladie à l'administration générale et au service de la circulation routière.

61500 Routes communales

31 Biens, services et charges d'expl.

31120.03 Energie pour éclairage public

Outre le texte figurant dans les commentaires, les travaux d'installation de l'éclairage LED ont été moins rapides que prévu.

33 Amortissements du patrimoine administratif

33001.00 Amort. Planifiés, routes/voies comm. PA

Les commissaires relèvent que les amortissements « planifiés » n'ont visiblement pas été suffisamment planifiés !

Il s'agit du commencement d'amortissements l'année suivante de la fin des travaux, dont le bouclage des crédits a été décidé en fin d'année 2019, donc après l'établissement du budget 2020.

82000 Sylviculture

42 Taxes

42500.01 Vente de bois de service

Il y a eu plus de bois coupé que prévu (cet élément se retrouve aussi dans les frais de débardage 31300.21).

Concernant la baisse des revenus fiscaux à Peseux, le constat est fait que Corcelles-Cormondrèche et Peseux n'ont pas le même type de contribuables. Peseux a beaucoup de petits revenus qui ont probablement été plus impactés par le COVID.

Si l'on prend la moyenne des quatre années précédentes, les comptes comptabilisaient env. 90'000.- francs de plus de recettes d'impôts qu'au budget 2020. Pour les comptes 2020, il y a 924'000.- francs de moins par rapport à la moyenne des quatre années précédentes. Entre les comptes et le budget, l'écart est de 827'000.-. Cet écart s'explique principalement par la baisse des impôts sur le revenu des personnes physiques et sur le bénéfice des personnes morales introduit par le canton. L'effet de cette réforme de la fiscalité des personnes physiques n'avait pas été pris en compte dans le budget.

Valangin

En préambule, des explications sont données concernant le retard dans la remise des comptes qui est due aux travaux liés au passage de MCH1 à MCH2. Ce passage entraîne également l'impossibilité de comparer les comptes 2020 avec les comptes 2019.

Valangin a été plus impacté par la fusion que les autres communes, car il n'y avait pas autant de personnel pour préparer la fusion.

Un mandat a été donné à la ville, de nombreuses séances supplémentaires et une augmentation du taux d'activité de l'administrateur expliquent en grande partie les écarts.

Si les écarts constatés sont moindres en chiffres absolus, les commissaires relèvent qu'en chiffres relatifs, ils sont non négligeables.

Au sujet des revenus fiscaux, l'impôt sur le revenu est conforme au budget. L'écart est dû à des variations de l'impôt sur le capital et de l'impôt à la source. On note une augmentation de la population en 2020 (de 503 à 523 habitants).

012 Conseil communal

31 Biens, services et charges d'expl.

31300.00 Prestations et services de tiers

Concernant les mandats à des avocats, les cas concernés ont été transférés à la commune fusionnée. Il s'agit de l'affaire dite de Biolet avec un projet de construction d'environ 40 appartements qui a fait l'objet de quelques oppositions. Le second cas, amicale FC Valangin, consiste en un conflit lié au terrain de football qui appartient à la commune avec des installations payées par l'amicale qui souhaite à présent les vendre à la commune.

Concernant les investissements, la réfection du bourg chiffrée à 560'000.- francs est à présent inscrite au plan financier de la Ville.

CONCLUSION

La commission financière tient à remercier les administrations et les conseils communaux des quatre anciennes communes pour leur engagement constant tout au long de l'année 2020, notamment au regard des circonstances particulières (Covid-19, fusion).

Notre commission a ainsi adopté les rapports des sous-commissions I à VI ainsi que le présent rapport (unanimité).

La commission financière a également préavisé favorablement :

- L'arrêté relatif aux comptes, investissements et gestion de l'ex-commune de Corcelles-Cormondrèche (unanimité) ;
- L'arrêté concernant une demande de crédit complémentaire pour la rénovation du bâtiment Croix 4 à Corcelles (13 voix pour, 2 abstentions) ;
- L'arrêté relatif aux comptes, investissements et gestion de l'ex-commune de Peseux (unanimité) ;
- L'arrêté relatif aux comptes, investissements et gestion de l'ex-commune de Valangin (unanimité) ;
- L'arrêté (projet I) relatif aux comptes, investissements et gestion de l'ex-commune de Neuchâtel (unanimité) ;
- L'arrêté (projet II) concernant le transfert des actions de Viteos SA du patrimoine financier au patrimoine administratif (unanimité) ;
- L'arrêté (projet III) concernant la création et l'utilisation du fonds des routes (unanimité) ;
- L'arrêté (projet IV) concernant la création d'un fonds de soutien des expositions du MEN (unanimité).

Enfin, les commissaires ont pris acte des rapports de l'organe de révision PWC SA.

En conclusion, la commission financière vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers généraux, d'accepter les rapports concernant les comptes, les investissements et la gestion 2020 des quatre ex-communes fusionnées ainsi que les divers arrêtés y relatifs.

Neuchâtel, le 9 juin 2021

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE :

Le président,

Le rapporteur,

Pierre-Yves Jeannin

Marc Rémy